

**CONVENTION - CADRE RELATIVE**  
**AU PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS D'INTENTION**  
**DU BASSIN DE LA LEZE**  
**POUR LES ANNÉES 2019 à 2022**

Entre

L'État, représenté par le Préfet Coordinateur du Bassin Adour-Garonne,

Et

Le Conseil Régional Occitanie, représenté par Madame la Présidente,

Et

Le Conseil Départemental de l'Ariège, représenté par Monsieur le Président,

Et

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, représenté par Monsieur le Président,

Et

Le Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, **SMIVAL**, porteur du projet de programme d'actions, représenté par Monsieur le Président,

Ci-après désignés par « **les partenaires du projet** ».

### **Préambule**

La vallée de la Lèze est soumise à des inondations récurrentes qui pèsent lourdement sur ses habitants et son activité économique.

Depuis sa création en 2003 en réponse à la crue catastrophique de la Lèze du 11 juin 2000, le Syndicat Mixte Interdépartemental de la vallée de la Lèze (SMIVAL) s'est impliqué dans la prévention des inondations.

La politique publique de prévention des inondations mise en œuvre dans la vallée s'est en particulier concrétisée dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations, PAPI Lèze 2006-2016, au cours duquel des actions ont été engagées sur l'ensemble de la vallée, à hauteur de 3,4 millions d'euros.

L'évaluation de ce programme a montré la nécessité et la volonté de tous de poursuivre ces efforts, en particulier dans le cadre d'un PAPI d'intention.

### **Article 1 - Périmètre géographique du projet**

Le projet concerne le bassin de la Lèze en région Occitanie traversant les départements de l'Ariège et de la Haute-Garonne.

Les communes concernées figurent à l'intérieur du périmètre défini en annexe 1 de la présente convention.

### **Article 2 - Durée de la convention**

La présente convention concerne la période 2019-2022

Elle entre en vigueur à compter de sa signature par les partenaires du projet.

### Article 3 - Cadre juridique

Les principaux textes applicables dans le cadre de la présente convention sont rappelés ci-après :

- Code de l'environnement dans son ensemble, et en particulier les articles introduits ou modifiés par :
  - La loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages (titre II « Risques naturels ») ;
  - La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- Décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;
- Stratégie locale de gestion des risques d'inondation de Toulouse
- Cahier des charges « PAPI 3 » ;
- PGRI Adour-Garonne 2016-2021
- SDAGE Adour-Garonne 2016-2021

### Article 4 - Objectifs du projet de prévention des inondations

En s'engageant à soutenir ce projet de prévention des inondations, les acteurs cosignataires affirment leur volonté de réduire de façon durable les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations en mettant en œuvre une approche intégrée de prévention des inondations selon le programme d'actions décrit ci-après.

Par la mise en œuvre des actions de ce programme d'actions, les partenaires du projet s'engagent, dans le respect de leurs prérogatives respectives, à traiter de manière globale et intégrée les problématiques de gestion des risques d'inondation, de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire, à informer le public pour développer la conscience du risque, et à réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires aux phénomènes naturels prévisibles d'inondations.

### Article 5 - Contenu du programme d'action et maîtrise d'ouvrage

Le programme d'actions du projet objet de la présente convention a retenu les sept axes d'action définis par le cahier des charges « PAPI 3 ».

Le programme d'action est défini dans les fiches jointes en annexe 2 de la présente convention. Ces fiches précisent notamment la maîtrise d'ouvrage, le plan de financement ainsi que le calendrier prévisionnel de réalisation de chaque action. Les lettres d'intention des maîtres d'ouvrage de chaque action sont annexées à la présente convention.

### Article 6 - Montant et échéancier prévisionnel du projet de prévention des inondations

Sur la durée de la présente convention, le coût total du programme est évalué à 846 000 € HT, soit 979 200 € TTC.

Ce coût total se répartit entre les différents axes du programme de la manière suivante :

désignation	montant €HT	montant €TTC
Axe 0 : animation et pilotage	264 000	280 800
Axe 1 : connaissance du risque	160 000	192 000
Axe 2 : prévention du risque	25 000	30 000
Axe 3 : alerte et gestion de crise	30 000	36 000
Axe 4 : intégration du risque dans les documents d'urbanisme	-	-
Axe 5 : réduction de la vulnérabilité	267 000	320 400
Axes 6 et 7 : gestion des écoulements et ouvrages hydrauliques	100 000	120 000
<b>Total</b>	<b>846 000</b>	<b>979 200</b>

L'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses est le suivant :

Financeurs	Engagement prévisionnel des dépenses par année (en montant global €TTC)		
	Année 1	Année 2	Année 3
État	179 020,40	231 127,30	43 452,30
Région Occitanie	46 000,00	61 430,00	450,00
CD 31	21 825,00	21 060,00	-
CD 09	15 165,00	24 840,00	-
SMIVAL	108 030,40	171 797,30	55 002,30
Total	370 040,80	510 254,60	98 904,60

Le tableau financier en annexe 3 de la présente convention détaille la contribution financière de chaque partenaire du projet ainsi que des tiers, pour les actions prévues dans le cadre du programme d'actions.

#### **Article 7 - Propriété intellectuelle**

Le porteur de projet s'assure que les données et documents (études, cartes, modélisations, etc.) produits dans le cadre des actions menées au sein du programme d'actions objet de la présente convention sont mis à la disposition des cofinanceurs de l'action concernée. Le cas échéant, une convention spécifique précisant les conditions d'utilisation de ces données pourra être rédigée.

#### **Article 8 - Décision de mise en place de financement et conditions de paiement**

Les décisions de mise en place de financement des actions prévues par la présente convention sont prises par les partenaires du projet dans le cadre de leurs règles habituelles et dans la limite des dotations budgétaires annuelles.

#### **Article 9 - Coordination, programmation, et évaluation**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions de prévention des inondations, les partenaires du projet coordonnent leur action au sein d'un comité de pilotage qui se réunit au minimum une fois par an.

Ce comité de pilotage est constitué conformément au cahier des charges « PAPI 3 ». La composition prévisionnelle du comité de pilotage est précisée à l'annexe 4 de la présente convention.

Il est présidé conjointement par le représentant de l'État et celui du porteur de projet. Son secrétariat est assuré conjointement par le représentant de l'État et celui du porteur de projet.

Le comité de pilotage s'assure de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions et veille au maintien de la cohérence du programme dans les différentes étapes annuelles de sa mise en œuvre. En particulier, il assure le suivi des indicateurs destinés à apprécier l'efficacité des actions menées. Il participe à la préparation de la programmation des différentes actions et est tenu informé des décisions de financement prises et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions. Il peut décider le cas échéant de procéder à l'adaptation ou à la révision du programme d'actions du PAPI.

La préparation du travail du comité de pilotage est assurée par un comité technique.

- une modification de la répartition des financements initialement arrêtée,
- l'adhésion d'un nouveau partenaire au programme d'actions,
- la prise en compte de nouvelles dispositions réglementaires et législatives,
- la prolongation du délai de réalisation du programme d'actions.

Pendant la durée de la convention, chaque partenaire du projet peut proposer un avenant.

Le comité de pilotage décide des suites à donner à la proposition d'avenant.

Si l'un des signataires de la présente convention estime que les modifications envisagées, par leur ampleur (financière ou technique), remettent en cause l'équilibre général du projet tel qu'il a été labellisé initialement, il est fondé à saisir l'instance de labellisation compétente, qui déterminera si le projet modifié doit faire l'objet d'une nouvelle procédure de labellisation.

#### **Article 14 - Résiliation de la convention**

La présente convention peut être résiliée par suite de désaccord entre les partenaires du projet. Dans ce cas, la demande de résiliation est accompagnée d'un exposé des motifs présenté en comité de pilotage. Elle fera l'objet d'une saisine des assemblées délibérantes de chacun des partenaires et d'une information au comité de labellisation compétent.

La décision de résiliation a la forme d'un avenant à la convention qui précise, le cas échéant, les conditions d'achèvement des opérations en cours d'exécution.

#### **Article 15 – Litiges**

En cas de litige sur les dispositions contractuelles et les engagements financiers, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Toulouse.

#### **Article 16 - Liste des annexes à la Convention**

Annexe 1 : carte du périmètre du PAPI d'intention

Annexe 2 : fiches actions

Annexe 3 : tableau de financement du PAPI d'intention

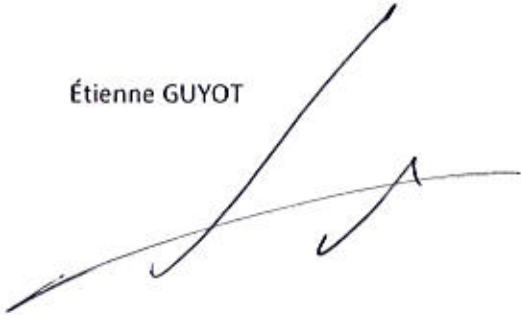
Annexe 4 : composition du Comité de Pilotage

Annexe 5 : composition du Comité Technique

À St Sulpice sur Lèze, le 24 JUIL 2019

Le Préfet de la Région Occitanie  
Coordonnateur de Bassin Adour-Garonne

Étienne GUYOT



La Présidente du Conseil Régional Occitanie

Carole DELGA



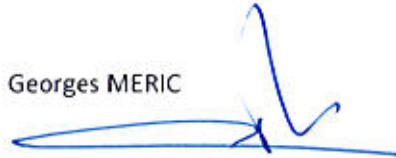
Le Président du SMIVAL

Jean-Jacques MARTINEZ



Le Président du Conseil Départemental de la Haute Garonne

Georges MERIC



Le Président du Conseil Départemental de l'Ariège

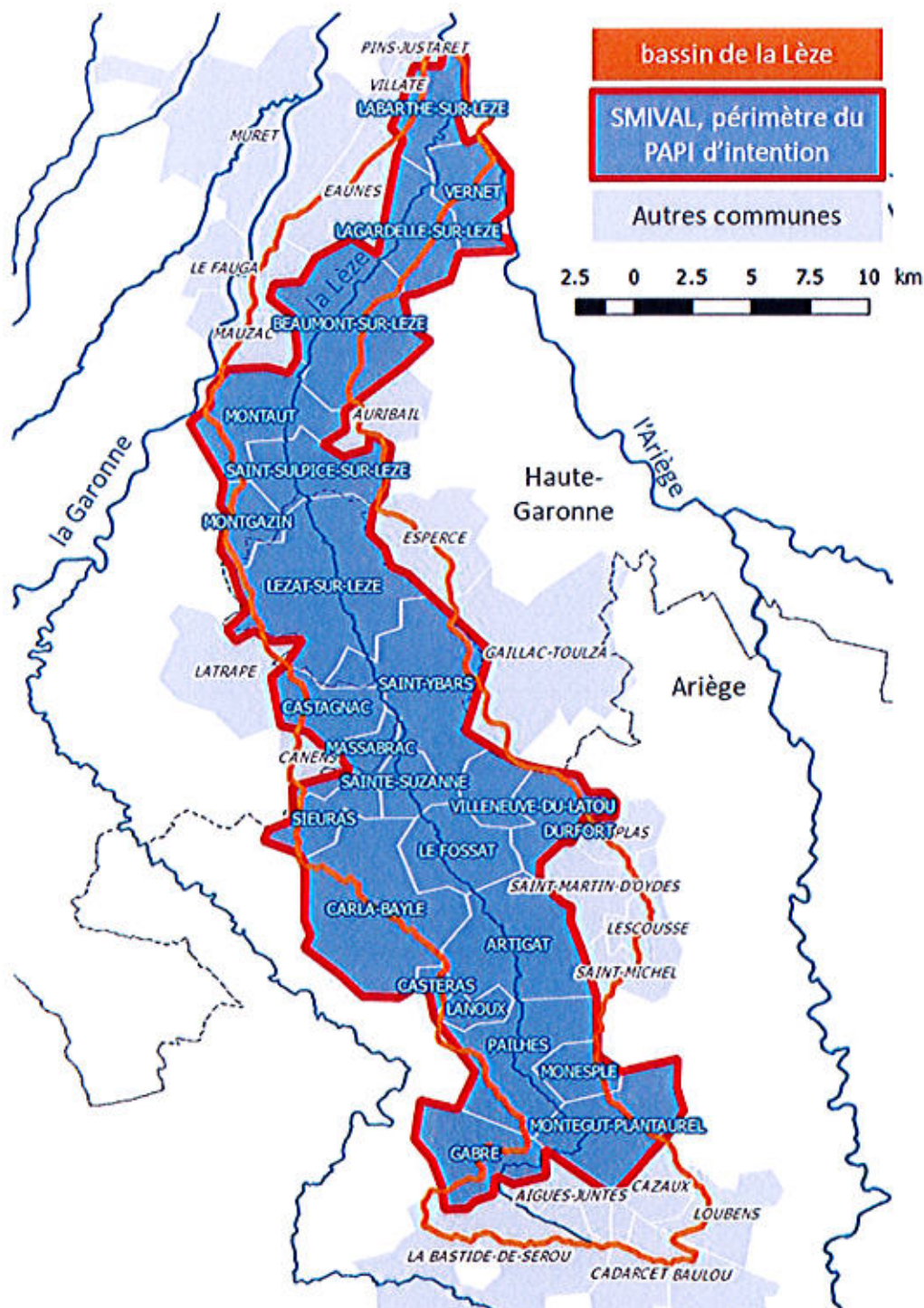
Henri NAYROU



## **ANNEXES**

## Annexe 1 : carte du périmètre du PAPI d'intention

Le périmètre du PAPI d'intention est défini par les communes du bassin versant de la Lèze dans le périmètre actuel du SMIVAL. Sur la carte suivante, les autres communes du bassin sont indiquées en bleu clair. Des concertations sont en cours en 2018 pour optimiser la couverture géographique du bassin versant par le SMIVAL.



## Annexe 2 : fiches actions

n°	Désignation	Page
	<b>ACTIONS D'ANIMATION ET PILOTAGE</b>	<b>10</b>
0.1	Animation du PAPI d'intention jusqu'au PAPI complet	10
0.2	AMO concertation et montage du PAPI complet	11
0.3	Mise en œuvre GEMAPI et gouvernance du futur PAPI	12
	<b>AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE</b>	<b>13</b>
1.1	Synthèse des études d'aléas et d'enjeux sur la Lèze	13
1.2	Élaborer une base de données des enjeux vulnérables	14
1.3	Diagnostic des remblais en lit majeur (merlons de berge, voies, ...) ciblés sur les secteurs à enjeux	15
1.4	Diagnostic des ponts, ouvrages de décharges (routes, voie ferrée) ciblés sur les secteurs à enjeux	16
1.5	Actions de sensibilisation (élus, scolaires, familles, entreprises)	17
1.6	Actualisation du DDRM, aide à l'élaboration des DICRIM et dispositif IAL	18
	<b>AXE 2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS</b>	<b>19</b>
2.1	État du déploiement des dispositifs locaux et étude d'outils locaux d'alerte	19
2.2	Stratégie mutualisée d'alerte du bassin et formation des élus à l'utilisation des outils	20
	<b>AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE</b>	<b>21</b>
3.1	Analyser, actualiser et enregistrer PCS (GASPAR)	21
3.2	Appropriation des PCS par les particuliers et professionnels (PFMS, PPMS, ...)	22
3.3	Mise en œuvre d'exercices de gestion de crise	23
	<b>AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME</b>	<b>24</b>
4.1	Programme de révision des PPRI	24
4.2	Déclinaison du guide DDT31 sur l'application du droit des sols	25
	<b>AXE 5 : ACTIONS DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS</b>	<b>26</b>
5.1	Diagnostics de vulnérabilité individuels des particuliers et professionnels	26
5.2	Définition d'une stratégie de mise œuvre opérationnelle et juridique de la réduction de vulnérabilité	27
5.3	AMO pour la mise en œuvre des mesures de réduction de vulnérabilité de 11 bâtiments publics	28
	<b>AXES 6 ET 7 : GESTION DES ÉCOULEMENTS ET GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES</b>	<b>29</b>
6.1	Ouvrages hydrauliques : études technico-financières et modélisations hydrauliques	29
6.2	ACB/AMC de scénarios d'aménagement globaux*	30



n°	0.1																									
intitulé	Animation du PAPI d'intention jusqu'au PAPI complet																									
Contexte, origine et objectif	<p>L'objectif du PAPI d'intention est de définir une stratégie partagée de prévention des inondations. L'animation du PAPI d'intention constitue l'élément clé de la réalisation de cet objectif, en s'appuyant sur l'ensemble des autres actions prévues au PAPI d'intention, programme complet d'actions.</p> <p>La conduite et l'animation du programme consistent à favoriser la gouvernance des acteurs locaux en assurant le pilotage, la coordination et le suivi de l'ensemble des actions inscrites dans le PAPI d'intention jusqu'à l'aboutissement d'un programme complet d'actions.</p> <p>Le SMIVAT animera le PAPI d'intention avec pour principaux objectifs : 1/ le respect des délais et des objectifs, 2/ l'appropriation de la démarche par l'ensemble des acteurs du bassin et 3/ la labellisation d'un PAPI complet.</p>																									
Description de l'action	<p>Pour mener à bien l'animation de la gouvernance et assurer son secrétariat mais aussi permettre l'appropriation de la démarche, un(e) chargé(e) de mission sera recruté(e).</p> <p>L'animation consistera plus précisément en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en place et animation des COPIL, COTECH et ateliers de concertation sur l'avancement des études</li> <li>- la rédaction des cahiers des charges, appels d'offre et suivi des marchés d'études</li> <li>- le suivi technique et financier du PAPI</li> <li>- la compilation et instruction du dossier de candidature du PAPI complet.</li> </ul> <p>Le chargé de mission PAPI au SMIVAT renseigne le tableau de bord des indicateurs d'avancement.</p> <p>Il assistera les instances de gouvernance et de concertation pour permettre à leurs membres de partager la connaissance et de co-construire une politique de gestion globale et intégrée des risques d'inondation, contractualisable dans un PAPI complet.</p> <p>Il devra également assurer la coordination entre les instances de gouvernance et la concertation interne au territoire nécessaire pour coordonner les différentes démarches.</p> <p>Cette mission comprend la communication des résultats des études du PAPI, la production de rapports et d'analyses, la préparation des réunions, leur animation et leur suivi par des comptes rendus. Elle sera finalisée par l'écriture consolidée et concertée du dossier de candidature au PAPI complet, qui s'appuiera sur l'instruction de ce dossier de candidature jusqu'à la labellisation.</p>																									
Territoire concerné	Ensemble du bassin versant																									
Maître(s) d'ouvrage	SMIVAT																									
Concertation mise en œuvre	janvier 2018 : délibérations des EPCI-FC sur la compétence GEMAPI, délibération du comité syndical du SMIVAT																									
Modalités de pilotage, suivi	Constitution d'un Comité de Pilotage (COPIL) et d'un Comité Technique (COTECH) : réunions périodiques, prise en charge du suivi de la réalisation du programme et pilotage des actions immédiates sur l'alerte, la gestion de crise et l'information des populations. Mobilisation des partenaires techniques et financiers : Etat, Région, Département, Agence de l'Eau																									
Opérations de communication	bulletins, pages du site internet, réunions publiques																									
Echéancier prévisionnel	<table border="1"> <tbody> <tr><td>trimestre 1</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 2</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 3</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 4</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 5</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 6</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 7</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 8</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 9</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 10</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 11</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 12</td><td>●</td></tr> </tbody> </table>		trimestre 1	●	trimestre 2	●	trimestre 3	●	trimestre 4	●	trimestre 5	●	trimestre 6	●	trimestre 7	●	trimestre 8	●	trimestre 9	●	trimestre 10	●	trimestre 11	●	trimestre 12	●
trimestre 1	●																									
trimestre 2	●																									
trimestre 3	●																									
trimestre 4	●																									
trimestre 5	●																									
trimestre 6	●																									
trimestre 7	●																									
trimestre 8	●																									
trimestre 9	●																									
trimestre 10	●																									
trimestre 11	●																									
trimestre 12	●																									
<b>Coût (ETC)</b>	<b>180 000 €</b>																									
Plan de financement																										
Etat BOP 181	72 000 €																									
Etat FPRNM	- €																									
Région	- €																									
Département 09	- €																									
Département 31	- €																									
Communes et EPCI	108 000 €																									
Indicateurs de suivi/réussite	<p><b>OBJECTIFS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions lancées et finalisées, montant des dépenses engagées : <b>19 actions pour 845 000 € HT</b></li> <li>- Nombre de COTECH et COPIL et nombre de structures représentées : <b>1 COTECH et 1 COPIL / an</b></li> <li>- Rapports périodiques d'avancement du COPIL : <b>1 rapport / an</b></li> <li>- Nombre de réunions de concertation dont les ateliers thématiques et géographiques, <b>6 réunions publiques</b></li> <li>- Dépôt dans les délais du dossier d'agrément PAPI complet déclaré recevable : <b>3 ans après la signature de la convention</b></li> </ul>																									

n°	0.2																								
intitulé	AMO pour la concertation et l'appui à l'élaboration d'un PAPI complet																								
Contexte, origine et objectif	<p>L'AMO aura pour objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'assister le pilote du PAPI pour le pilotage, la coordination et le bon déroulement des actions du PAPI d'intention dans le respect des délais et des objectifs,</li> <li>- d'assister les instances de gouvernance, COPIL et ateliers thématiques, et permettre aux acteurs de suivre la réalisation du PAPI d'intention et de s'approprier la démarche jusqu'à l'élaboration du PAPI complet,</li> <li>- de consolider et finaliser le dossier de candidature pour le PAPI complet et instruire la démarche avec l'appui du COTEC</li> </ul>																								
Description de l'action	<p>L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aider le pilote du PAPI à coordonner les études à travers des actions de concertation,</li> <li>- construire une stratégie partagée avec l'ensemble des acteurs du bassin - voir annexe jointe</li> <li>- à rédiger la note relative à l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme (engagement dans urbanisme exemplaire) - voir annexe jointe</li> <li>- à rédiger la note d'analyse environnementale du PAPI complet (dont les mesures compensatoires éventuelles)</li> <li>- et enfin à monter le dossier final conformément au cahier des charges et au guide "PAPI 3"</li> </ul> <p>Des compétences spécifiques en concertation et dialogue public permettront de créer les conditions d'une stratégie partagée et d'un plan d'actions pour le futur PAPI complet accepté. La promotion des principes de la charte nationale de la concertation publique est un axe méthodologique important de cette action. Sont principalement concernés par ces actions de concertation : la profession agricole, les habitants et professionnels impactés en crue, et plus généralement les acteurs de l'eau sur le bassin versant.</p> <p>La stratégie est amenée à être questionnée et affinée grâce aux études du PAPI d'intention. Le recrutement d'un prestataire spécialisé permettra d'accompagner l'ensemble des acteurs vers la définition d'une stratégie partagée. Conformément au cahier des charges PAPI 3, la définition de la stratégie suivra deux grandes étapes : 1-sélectionner les zones d'intervention et définir les priorités selon une approche collective et intégrée, 2-analyser les moyens disponibles et les contraintes à prendre en compte (comparer des solutions alternatives : avantages, inconvénients, adaptation aux enjeux et objectifs).</p> <p>Chaque action inscrite au PAPI fera l'objet d'une analyse de son impact environnemental. Les aménagements seront conçus de façon à réduire au maximum ces impacts. Les mesures compensatoires éventuelles seront dimensionnées et chiffrées. L'analyse environnementale globale du futur PAPI sera menée lorsque toutes les actions auront été inscrites au plan d'actions. Elle sera menée par un bureau d'études spécialisé dans le domaine.</p>																								
Territoire concerné	Ensemble du bassin versant																								
Maître(s) d'ouvrage	SMIVAL																								
Concertation mise en œuvre	La concertation fait partie intégrante des prestations attendues de l'AMO.																								
Modalités de pilotage, suivi	Constitution d'un Comité de Pilotage (COPIL) et d'un Comité Technique (COTEC) : réunions périodiques, prise en charge du suivi de la réalisation du programme et pilotage des actions immédiates sur l'alerte, la gestion de crise et l'information des populations. Mobilisation des partenaires techniques et financiers : Etat, Région, Département, Agence de l'Eau																								
Opérations de communication	bulletins, pages du site internet, réunions publiques																								
Echéancier prévisionnel																									
	<table border="1"> <tr><td>trimestre 1</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 2</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 3</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 4</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 5</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 6</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 7</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 8</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 9</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 10</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 11</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 12</td><td>●</td></tr> </table>	trimestre 1		trimestre 2	●	trimestre 3	●	trimestre 4	●	trimestre 5	●	trimestre 6	●	trimestre 7	●	trimestre 8	●	trimestre 9	●	trimestre 10	●	trimestre 11	●	trimestre 12	●
trimestre 1																									
trimestre 2	●																								
trimestre 3	●																								
trimestre 4	●																								
trimestre 5	●																								
trimestre 6	●																								
trimestre 7	●																								
trimestre 8	●																								
trimestre 9	●																								
trimestre 10	●																								
trimestre 11	●																								
trimestre 12	●																								
<b>Coût (ETTC)</b>	<b>100 800 €</b>																								
Plan de financement																									
Etat BOP 181	- €																								
Etat FPRVM	50 400 €																								
Région	- €																								
Département 09	- €																								
Département 31	- €																								
Communes et EPCI	50 400 €																								
Indicateurs de suivi/réussite	<p>- Nombre de participants aux réunions publiques</p> <p>- Taux de satisfaction des participants à la concertation (enquête)</p> <p>- Recevabilité par les services instructeurs des pièces du dossier PAPI complet</p> <p style="text-align: right;"><b>OBJECTIFS</b> 20 personnes / réunion Taux de 60%</p>																								

n°	0.3	
intitulé	Mise en œuvre GEMAPI et gouvernance du futur PAPI	
Contexte, origine et objectif	<p>Les compétences GEMAPI deviennent obligatoires au 1er janvier 2018. Les nouveaux délégués syndicaux du SMIVAL désignés à la suite de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI se sont réunis pour la première fois en février 2018.</p> <p>Le transfert ou la délégation de tout ou partie des compétences GEMAPI au SMIVAL va s'opérer en 2018 et l'exercice des compétences débutera pendant la période du PAPI d'intention. C'est pourquoi le SMIVAL devra mener une action spécifique sur la mise en œuvre pratique des compétences qui lui incombent.</p>	
Description de l'action	<p>Les EPCI concernés et le SMIVAL prépareront les décisions ad hoc autour d'ateliers spécifiques « GEMAPI – prévention des inondations ». Il s'agit des 5 EPCI membres du SMIVAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté d'Agglomération Le Murétain</li> <li>• Communauté de Communes Bassin Auzerivain</li> <li>• Communauté de Communes du Volvestre</li> <li>• Communauté de Communes Arize-Lèze</li> <li>• Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varièhes</li> </ul> <p>Deux EPCI non encore membres du SMIVAL seront associées à ces réflexions. L'opportunité d'une adhésion au SMIVAL est en discussion courant 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées (4 communes en tête de bassin du Latou, affluent principal de la Lèze)</li> <li>• Communauté de Communes Couserans-Pyrénées (3 communes en tête de bassin de la Lèze)</li> </ul> <p>Le SMIVAL déclinera ses missions GEMAPI dans son organisation (objectifs, ressources, bilans). Les points suivants feront l'objet d'une attention particulière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la place des mesures individuelles de réduction de la vulnérabilité chez les particuliers sera étudiée (cf. étude [5.1])</li> <li>- la situation et le statut des marlons de berges et autres remblais en lit majeur sera clarifiée (cf. étude [1.3] et [1.4])</li> </ul> <p>Dès 2018 sont prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des actions de concertation avec les EPCI afin d'optimiser les périmètres d'exercice de la GEMAPI sur le bassin de la Lèze. Les délibérations à venir permettront de transférer l'ensemble des missions GEMAPI au SMIVAL.</li> <li>- une réflexion sur l'évolution de ses statuts pour prendre en compte une extension de son périmètre géographique, dont les objectifs sont de mieux représenter le bassin versant de la Lèze et de tenir compte de la mise en œuvre des compétences GEMAPI. Les nouveaux statuts sont attendus pour le 2nd semestre 2018.</li> </ul>	
Territoire concerné	Ensemble du bassin versant	
Maître(s) d'ouvrage	SMIVAL	
Concertation mise en œuvre	Les communes, EPCI et le SMIVAL travaillent en étroite collaboration.	
Modalités de pilotage, suivi	Ateliers thématiques "GEMAPI - prévention des inondations" animés par le SMIVAL	
Opérations de communication		
Echéancier prévisionnel		
	trimestre 1	●
	trimestre 2	●
	trimestre 3	●
	trimestre 4	●
	trimestre 5	●
	trimestre 6	●
	trimestre 7	●
	trimestre 8	●
	trimestre 9	●
	trimestre 10	●
	trimestre 11	●
	trimestre 12	●
<b>Coût (€ TTC)</b>	<b>- €</b>	
Plan de financement		
Etat BOP 181	- €	
Etat FPRM	- €	
Région	- €	
Département 09	- €	
Département 31	- €	
Communes et EPCI	- €	
Indicateurs de suivi/réussite	- nombre d'ateliers thématiques sur la durée du PAPI d'intention	OBJECTIFS 4 à 5 selon les besoins

n°	1.1																									
Intitulé	Synthèse des études d'aléas et d'enjeux sur la Lèze																									
Contexte, origine et objectif	<p>De nombreuses études sur les aléas inondation et les enjeux du bassin versant de la Lèze ont été menées jusqu'à aujourd'hui, et notamment depuis 1996 puis suite à la crue de juin 2000.</p> <p>Le recueil et la synthèse des données et résultats de ces études permettront d'affiner la connaissance de la vulnérabilité des secteurs homogènes d'enjeux vulnérables du bassin.</p>																									
Description de l'action	<p>Les études d'aléas menées dans le cadre des PPR, du PAPI 2008-2016 feront l'objet d'une synthèse qui permettra de retenir les cartographies d'aléas et d'enjeux pour la suite du PAPI. Les études concernées seront au minima les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Lèze / étude hydraulique SOGREAH 1996</li> <li>- La Lèze / Retour d'expérience de la crue de juin 2000 sur la Garonne, le Tarn, l'Arège et la Lèze (Geosphar, DIREN) crue de juin 2000</li> <li>- La Lèze / Étude hydraulique SOGREAH-PRAUD (communes 31, 1996)</li> <li>- La Lèze / Schéma de prévention des inondations (GEOSPHER/AGERIN 2006)</li> <li>- La Lèze / étude hydraulique CACG 2012</li> <li>- La Lèze / étude hydraulique ISL 2017</li> <li>- affluents de la Lèze / REX DDT09 des crues de 2007</li> <li>- versants / REX coulées de boues 2009-2017 SMIVAL</li> <li>- versants / REX 1992</li> <li>- versants / REX (DDT 09) Événements annuels de 2007 à 2012</li> </ul> <p>Par ailleurs un retour d'expérience sur l'alerte et la gestion de crise lors des événements de juin 2000 et de mai-juin 2007 sera produit. Il complètera ainsi les REX de ces événements qui ont davantage porté sur les témoignages, les laisses de crue et les cartographies des zones inondées.</p>																									
Territoire concerné	Ensemble du bassin versant																									
Maître(s) d'ouvrage	SMIVAL																									
Concertation mise en œuvre	Cette étude sera menée sous maîtrise d'ouvrage du SMIVAL et en étroite collaboration avec les DDT09 et 31.																									
Modalités de pilotage, suivi	Le pilotage de l'étude sera assuré au sein du Comité de Pilotage (COPI) et du Comité Technique (COTEC) du PAPI d'intention (réunions périodiques).																									
Opérations de communication	Les résultats de l'étude feront l'objet d'une communication d'actuelle auprès du grand public (posters, bulletin) afin d'exposer et de partager le diagnostic des connaissances sur les aléas et les enjeux.																									
Echéancier prévisionnel	<table border="1"> <tr><td>trimestre 1</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 2</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 3</td><td>•</td></tr> <tr><td>trimestre 4</td><td>•</td></tr> <tr><td>trimestre 5</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 6</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 7</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 8</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 9</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 10</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 11</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 12</td><td></td></tr> </table>		trimestre 1		trimestre 2		trimestre 3	•	trimestre 4	•	trimestre 5		trimestre 6		trimestre 7		trimestre 8		trimestre 9		trimestre 10		trimestre 11		trimestre 12	
trimestre 1																										
trimestre 2																										
trimestre 3	•																									
trimestre 4	•																									
trimestre 5																										
trimestre 6																										
trimestre 7																										
trimestre 8																										
trimestre 9																										
trimestre 10																										
trimestre 11																										
trimestre 12																										
<b>Coût (€ TTC)</b>	<b>18 000 €</b>																									
Plan de financement																										
Etat BOP 101	- €																									
Etat FPRNM	9 000 €																									
Région	2 700 €																									
Département 09	1 350 €																									
Département 31	1 350 €																									
Communes et EPCI	3 600 €																									
Indicateurs de suivi/réussite	- validation en COPI de la synthèse des études existantes	OBJECTIFS validation																								

n°	1.2																									
intitulé	Elaborer une base de données des enjeux vulnérables																									
Contexte, origine et objectif	<p>Les nombreuses études et cartographies des inondations sur le bassin de la Lèze font ressortir le besoin de constituer une base géographique complète des enjeux inondables du territoire. Le PAPI d'intention produira une base de données SIG qui alimentera la stratégie (évaluer objectivement les niveaux de vulnérabilité des secteurs homogène, puis orientation des solutions individuelles ou collectives en fonction de la vulnérabilité des enjeux) et les AMC/ACB (calcul des montants de dommages pour différentes crues et par secteur vulnérable). Cet approfondissement de la base de données sur les enjeux consolidera le diagnostic de vulnérabilité du territoire, permettra d'améliorer la gestion de crise et préparera les données d'entrée des AMC/ACB des actions des axes 6 et 7 du futur PAPI complet.</p>																									
Description de l'action	<p>L'étude se basera sur les recommandations du guide méthodologique pour les Analyses Multicritères (AMC) et les Analyses coûts-bénéfices (ACB) des projets de lutte contre les inondations (ministère, juillet 2014) ainsi que le référentiel national de vulnérabilité aux inondations (ministère, CEPRI, CEREMA – juin 2016).</p> <p>Les informations suivantes seront recherchées : données cadastrales (cadastre vectorisé, données MA/IC) ou amélioration des données BDtopo, informations détaillées des arrêtés CATNAT (juin 2000 et mai-juin 2007) en complément des arrêtés CATNAT déjà analysés par le DDT 09, données sur les réseaux (trafic routier avec trafic pendulaire, ...), le patrimoine culturel et le patrimoine environnemental. Les enjeux particuliers (écoles, établissement de santé, campings et autres ERP) seront décrits en détail (capacité d'accueil, vulnérabilité particulière du public accueilli, plan de secours particuliers).</p> <p>L'estimation des 1er niveaux de plancher fait partie intégrante des études ACB. Elle repose généralement sur une estimation moyenne par commune ou, si nécessaire, sur un zonage par type de bâti (maison de bourg, pavillons, immeuble collectif). Une vérification de cohérence avec par exemple des données sur les évacuations de juin 2000 (source SDIS, ...) pourra être menée.</p> <p>A ce titre l'étude prévoit le levé de 60 laisses de crue au voisinage de bâti ainsi que le nivellement du 1er niveau de plancher associé. Les laisses à lever seront sélectionnées parmi les laisses non encore nivelées, en accord avec la DDT concernée.</p> <p>Le diagnostic de vulnérabilité des secteurs à enjeux sera réalisé sur la base d'une analyse cartographique sous SIG : le croisement entre les logements (cadastre) et les aléas inondation connus (modèles numériques ou classes de hauteur d'eau, classes d'ala d'un PPR) permettra d'établir une liste de logements inondables, puis un échantillonnage de diagnostics à mener étude [5.1] selon des critères à définir (vulnérabilité particulière de l'enjeu (plain-pied, ...), hauteur d'eau minimale (&gt;20 cm), ...).</p>																									
Territoire concerné	Ensemble du bassin versant, dans l'emprise des zones inondables connues, en ciblant prioritairement les 11 secteurs à enjeux identifiés par ordre de priorité																									
Maître(s) d'ouvrage	SMIVAL																									
Concertation mise en œuvre	Les prestataires et le SMIVAL s'assureront que l'ensemble des producteurs de données sur les enjeux vulnérables de la vallée ont été consultés. Un recueil d'informations auprès des Mairies sera effectué et comparé aux données de l'ONRN.																									
Modalités de pilotage, suivi	Le pilotage de l'étude sera assuré au sein du Comité de Pilotage (COPI) et du Comité Technique (COTEC) du PAPI d'intention (réunions périodiques) qui associeront au besoin les acteurs de l'aménagement du territoire et les gestionnaires d'infrastructures et réseaux concernés.																									
Opérations de communication	Les résultats de l'étude des enjeux feront l'objet d'une communication didactique auprès du grand public (posters, bulletin) afin d'exposer et de partager le diagnostic de la vulnérabilité du territoire.																									
Echéancier prévisionnel	<table border="1"> <tr><td>trimestre 1</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 2</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 3</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 4</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 5</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 6</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 7</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 8</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 9</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 10</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 11</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 12</td><td></td></tr> </table>		trimestre 1		trimestre 2		trimestre 3	●	trimestre 4	●	trimestre 5	●	trimestre 6		trimestre 7		trimestre 8		trimestre 9		trimestre 10		trimestre 11		trimestre 12	
trimestre 1																										
trimestre 2																										
trimestre 3	●																									
trimestre 4	●																									
trimestre 5	●																									
trimestre 6																										
trimestre 7																										
trimestre 8																										
trimestre 9																										
trimestre 10																										
trimestre 11																										
trimestre 12																										
Coût (ETC)	54 000 €																									
Plan de financement	<table border="1"> <tr><td>Etat BOP 181</td><td>- €</td></tr> <tr><td>Etat FPRNM</td><td>27 000 €</td></tr> <tr><td>Région</td><td>9 720 €</td></tr> <tr><td>Département 09</td><td>- €</td></tr> <tr><td>Département 31</td><td>6 480 €</td></tr> <tr><td>Communes et EPCI</td><td>10 800 €</td></tr> </table>		Etat BOP 181	- €	Etat FPRNM	27 000 €	Région	9 720 €	Département 09	- €	Département 31	6 480 €	Communes et EPCI	10 800 €												
Etat BOP 181	- €																									
Etat FPRNM	27 000 €																									
Région	9 720 €																									
Département 09	- €																									
Département 31	6 480 €																									
Communes et EPCI	10 800 €																									
Indicateurs de succès	<ul style="list-style-type: none"> <li>- base de données des enjeux constituée et comprenant l'ensemble des paramètres utiles au diagnostic de vulnérabilité et des paramètres nécessaires au calcul des dommages en crue selon le guide national ACB</li> <li>- secteurs vulnérables adaptés à la réduction individuelle de vulnérabilité identifiés</li> <li>- nombre de laisses de crue nivelées</li> </ul>	<p>OBJECTIFS</p> <p>1 base</p> <p>50</p>																								

n°	1.3																									
intitulé	Diagnostic des merlons de berge ciblés sur les secteurs à enjeux																									
Contexte, origine et objectif	<p>On compte aujourd'hui 70 km de merlons de berge, surtout entre Pailhès et Saint Sulpice, et la crue de juin 2000 a provoqué de nombreuses ruptures. De conception rudimentaire (pentes raides, faible largeur en crête, ...) et construits au fil du temps avec toute sorte de matériaux et parfois en mauvais état, ils ne sont généralement pas aptes à apporter de protection viable. En cas de brèche, ces ouvrages peuvent avoir un effet érosif mais peuvent également créer un risque supplémentaire qui n'est pas bien connu à ce jour. De plus ils empêchent les chenaux secondaires de rejoindre naturellement la Lèze.</p> <p>Les merlons de berges doivent être diagnostiqués afin de connaître leur principales caractéristiques et leurs enjeux associés. Cette étude complète le diagnostic à mener sur les autres remblais et ouvrages hydrauliques de franchissement du bassin versant (action 1.4).</p>																									
Description de l'action	<p>L'étude consiste à connaître l'état général des merlons, les enjeux associés dans les parties de lit majeur influencés en période de crue.</p> <p>Cette étude comprendra les volets suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Historique des merlons : conditions d'apparition et de développement, modifications connues (types, acteurs)</li> <li>2. Repérage, estimation de l'état général (désordres apparents) et cartographie des merlons de berges de la Lèze</li> <li>3. Évaluation sommaire des secteurs protégés (par une topographie sommaire) et de leur vulnérabilité</li> <li>4. Point général sur la situation juridique des merlons : cadre juridique applicable (décret digue, GEMAPI), responsabilités (entretien et maintenance, en cas d'incident) ? clarifications possibles ?</li> <li>5. Préconisations générales en matière de gestion et d'aménagement des merlons : statut juridique et dispositions techniques (en option, selon étape précédente)</li> </ol> <p>Ce diagnostic préalable servira de base de réflexion sur le devenir de ces merlons : arasement, maintien, renforcement, organisation de la surverse, optimisation du niveau de protection. Une action spécifique pourra ainsi être envisagée dans ce sens pour le PAPI complet. Il s'agit ici de dresser un premier inventaire de ces ouvrages en vue d'éventuels classements futurs d'ouvrages de protection et des études de dangers (EDD) associées qui seront menées ultérieurement si besoin.</p> <p>Une carte de localisation générale des merlons et remblais en lit majeur <b>est jointe à la présente fiche</b>. Le SMIVAL dispose d'un SIG détaillé de la connaissance de chacun de ces ouvrages.</p>																									
Territoire concerné	vallée de la Lèze, selon carte jointe et données SIG de localisation du SMIVAL																									
Maître(s) d'ouvrage	SMIVAL																									
Concertation mise en œuvre	L'approche historique et le diagnostic du rôle des merlons seront alimentés et partagés avec la profession agricole. La Chambre d'Agriculture et les propriétaires seront donc directement consultés pour l'étude.																									
Modalités de pilotage, suivi	Le pilotage de l'étude sera assuré au sein du Comité de Pilotage (COPI) et du Comité Technique (COTEC) du PAPI d'intention (réunions périodiques) qui associeront la profession agricole.																									
Opérations de communication	Les résultats de l'étude feront l'objet d'une communication didactique auprès du grand public (posters, bulletin) afin d'exposer et de partager le diagnostic des merlons.																									
Echéancier prévisionnel	<table border="1"> <tr><td>trimestre 1</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 2</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 3</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 4</td><td>•</td></tr> <tr><td>trimestre 5</td><td>•</td></tr> <tr><td>trimestre 6</td><td>•</td></tr> <tr><td>trimestre 7</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 8</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 9</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 10</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 11</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 12</td><td></td></tr> </table>		trimestre 1		trimestre 2		trimestre 3		trimestre 4	•	trimestre 5	•	trimestre 6	•	trimestre 7		trimestre 8		trimestre 9		trimestre 10		trimestre 11		trimestre 12	
trimestre 1																										
trimestre 2																										
trimestre 3																										
trimestre 4	•																									
trimestre 5	•																									
trimestre 6	•																									
trimestre 7																										
trimestre 8																										
trimestre 9																										
trimestre 10																										
trimestre 11																										
trimestre 12																										
<b>Coût (€ TTC)</b>	<b>72 000 €</b>																									
Plan de financement																										
Etat BOP 181	-																									
Etat FPRNM	36 000 €																									
Région	14 400 €																									
Département 09	-																									
Département 31	5 400 €																									
Communes et EPCI	16 200 €																									
Indicateurs de suivi/réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>- km de merlons diagnostiqués</li> <li>- conclusion partagée par le COPI sur le diagnostic des merlons et leur devenir</li> </ul>	<b>OBJECTIFS</b> 70 km validation																								

n°	1.4																									
Intitulé	Diagnostic des ponts, ouvrages de décharges (routes, voie ferrée) ciblés sur les secteurs à enjeux																									
Contexte, origine et objectif	<p>De nombreuses routes principales (RD 626, RD 19, RD 43, RD 12, RD 19, voie ferrée Paris-La Tour de Carol, RD 820) ou secondaires (route de Sainte Suzanne, route du Moulin à Lézat, chemin de Pouchet à Beaumont) présentent des tronçons en remblais dans le lit majeur de la Lèze. Des ouvrages de décharge, parfois nombreux comme en aval de Beaumont, assurent une transparence hydraulique adéquate pour les crues les plus courantes. D'autres ouvrages limitent le passage des crues.</p> <p>Le devenir de ces ouvrages doit être étudié afin de décider soit de maintenir le rôle de ralentisseur, soit au contraire d'assurer leur transparence hydraulique. À Labarthe par exemple, l'étude ISL de 2017 a montré que la mise en transparence des remblais de la voie ferrée et de la RD820 aggraverait le risque sur certains enjeux en aval.</p> <p>Le rôle en crue des ponts, ouvrages de décharge et remblais associés (transparence assurée, impact sur enjeux amont ou encore stockage favorable au ralentissement des crues) sera ainsi précisé.</p>																									
Description de l'action	<p>On dénombre une soixantaine d'ouvrages de type pont, passerelle et ouvrage de décharge et leur état général est globalement bon (cf Schéma de Prévention, 2006, annexe 2 "fiches ouvrages" et "fiche redimensionnement de ponts"). Toutefois, certains peuvent présenter des problèmes de comblement d'une partie de la section, de sous-dimensionnement, d'affouillements sous les culées, être le siège d'embâcles ou présenter des signes de faiblesse.</p> <p>Une revue d'ensemble est nécessaire, tenant compte du comportement hydraulique des ponts durant les crues : mise en charge ou non, dénivellation amont-aval de la ligne d'eau, transparence au débit solide, ... qui peut être modifiée en cas de défaut d'entretien.</p> <p>Enfin les remblais des routes ou des voies ferrées peuvent constituer des obstacles aux écoulements en crue. La connaissance du rôle de chaque remblais en crue sera affinée. L'ensemble de ces ouvrages (ponts, décharges, remblais) sera analysé sous l'angle de son rôle en crue : en l'absence d'impact sur les enjeux amont, ces ouvrages peuvent jouer un rôle positif sur les crues en limitant le débit tandis qu'en présence d'enjeux amont, ces ouvrages doivent assurer une transparence hydraulique.</p>																									
Territoire concerné	vallée de la Lèze, selon données SIG de localisation du SMIVAL																									
Maître(s) d'ouvrage	SMIVAL																									
Concertation mise en œuvre	Les services gestionnaires de routes (CD09 et CD31) et voie ferrées seront associés à l'étude (données d'entrée, diagnostic, solutions éventuelles)																									
Modalités de pilotage, suivi	Le pilotage de l'étude sera assuré au sein du Comité de Pilotage (COPIL) et du Comité Technique (COTEC) du PAPI d'intention (réunions périodiques) qui associeront les gestionnaires de remblais et d'ouvrages de franchissement.																									
Opérations de communication																										
Echéancier prévisionnel	<table border="1"> <tr><td>trimestre 1</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 2</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 3</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 4</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 5</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 6</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 7</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 8</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 9</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 10</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 11</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 12</td><td></td></tr> </table>		trimestre 1		trimestre 2		trimestre 3	●	trimestre 4	●	trimestre 5	●	trimestre 6		trimestre 7		trimestre 8		trimestre 9		trimestre 10		trimestre 11		trimestre 12	
trimestre 1																										
trimestre 2																										
trimestre 3	●																									
trimestre 4	●																									
trimestre 5	●																									
trimestre 6																										
trimestre 7																										
trimestre 8																										
trimestre 9																										
trimestre 10																										
trimestre 11																										
trimestre 12																										
<b>Coût (€ TTC)</b>	<b>30 000 €</b>																									
Plan de financement																										
Etat BOP 181	- €																									
Etat FPRNM	15 000 €																									
Région	6 000 €																									
Département 09	- €																									
Département 31	2 250 €																									
Communes et EPCI	6 750 €																									
Indicateurs de suivi/réussite	- nombre d'ouvrages diagnostiqués - nombre de préconisations pour l'amélioration de leur fonctionnement hydraulique en crue	OBJECTIFS 60 variable																								

n°	1.5																									
intitulé	Outils de sensibilisation (élus, familles, entreprises)																									
Contexte, origine et objectif	<p>Les populations doivent apprendre à vivre avec le risque inondation afin de mieux l'accepter. Il est donc nécessaire d'améliorer les connaissances et de renforcer la conscience du risque par des actions de formation ou d'information auprès de la population au sens large.</p> <p>Le SMIVAL mène depuis plusieurs années des actions de sensibilisation au risque inondation à destination de publics ciblés. Ces actions doivent être poursuivies pendant la période du PAPI d'intention afin continuer à développer une conscience du risque sur le bassin versant. Ces actions enrichissent également la connaissance des animateurs du SMIVAL sur le regard que portent différents publics au risque inondation. Le projet de PAPI complet en tiendra compte.</p>																									
Description de l'action	<p>L'action prendra la forme de réunions publiques, bulletins d'information (pris en charge en régie par le SMIVAL), expositions sur les risques, remise de kits pédagogiques aux riverains (objet du financement).</p> <p>Les sujets abordés seront : les crues historiques (juin 2000, mai-juin 2007), le cycle de l'eau et le phénomène de crue, les différentes solutions (sur les enjeux, sur les aléas),...</p> <p>L'action s'appuiera sur les préconisations et retours d'expérience disponibles, notamment sur le site internet "risques majeurs".</p> <p>La sensibilisation des riverains comprend les supports de sensibilisation : maquette de bassin versant, vidéo DVD, plaquette gestes essentiels...</p> <p>Elle associe des associations locales autour d'animateurs et des encadrants de la sécurité civile et vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser et éduquer les familles et professionnels au risque inondation</li> <li>- Acquérir des gestes essentiels et des consignes à suivre</li> <li>- Entretien la mémoire</li> <li>- Contribuer à l'application des PFMS, PPMS et PCA</li> </ul>																									
Territoire concerné	Les 11 secteurs à enjeux, selon leur ordre de priorité																									
Maître(s) d'ouvrage	SMIVAL																									
Concertation mise en œuvre	Concertation avec les services en charge de la protection civile (SDIS, SIDPC 09 et 31, ...)																									
Modalités de pilotage, suivi	Un compte-rendu de chaque action de sensibilisation alimentera un rapport annuel d'activité qui sera présenté en COPIIL du PAPI d'intention.																									
Opérations de communication																										
Echéancier prévisionnel	<table border="1"> <tbody> <tr><td>trimestre 1</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 2</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 3</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 4</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 5</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 6</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 7</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 8</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 9</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 10</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 11</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 12</td><td></td></tr> </tbody> </table>		trimestre 1		trimestre 2	●	trimestre 3	●	trimestre 4	●	trimestre 5	●	trimestre 6	●	trimestre 7	●	trimestre 8	●	trimestre 9	●	trimestre 10		trimestre 11		trimestre 12	
trimestre 1																										
trimestre 2	●																									
trimestre 3	●																									
trimestre 4	●																									
trimestre 5	●																									
trimestre 6	●																									
trimestre 7	●																									
trimestre 8	●																									
trimestre 9	●																									
trimestre 10																										
trimestre 11																										
trimestre 12																										
<b>Coût (€TTC)</b>	<b>18 000 €</b>																									
Plan de financement																										
Etat BOP 181	- €																									
Etat FPRNM	9 000 €																									
Région	3 600 €																									
Département 09	- €																									
Département 31	- €																									
Communes et EPCI	5 400 €																									
Indicateurs de suivi/réussite	- nombre d'actions de sensibilisation réalisées - nombre de personnes destinataires des actions de sensibilisation	<b>OBJECTIFS</b> 1/an 500 personnes																								



n°	1.6
intitulé	<b>Actualisation du DDRM, aide à l'élaboration des DICRIM et dispositif IAL</b>
Contexte, origine et objectif	La présente fiche correspond à l'action des services des préfectures pour l'actualisation du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), leur déclinaison communale dans les Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et la diffusion de l'information issue des DDRM, DICRIM et PPR auprès des particuliers (Information Acquéreurs Locataires)
Description de l'action	
Territoire concerné	Les 11 secteurs à enjeux, selon leur ordre de priorité
Maître(s) d'ouvrage	Etat
Concertation mise en œuvre	Les services des préfectures appuient les communes pour l'élaboration des DICRIM
Modalités de pilotage, suivi	
Opérations de communication	
Echéancier prévisionnel	
trimestre 1	
trimestre 2	●
trimestre 3	●
trimestre 4	●
trimestre 5	●
trimestre 6	●
trimestre 7	●
trimestre 8	●
trimestre 9	●
trimestre 10	
trimestre 11	
trimestre 12	
<b>Coût (ETIC)</b>	<b>- €</b>
Plan de financement	
Etat BOP 181	- €
Etat FPRM	- €
Région	- €
Département 09	- €
Département 31	- €
Communes et EPCI	- €
Indicateurs de suivi/réussite	

n°	2.1																									
intitulé	Etat du déploiement des dispositifs locaux et étude d'outils locaux d'alerte																									
Contexte, origine et objectif	Les outils nationaux VIGICRUES, VIGICRUES flash et APIC ne couvrent pas la totalité des communes du bassin de la Lèze. Par ailleurs des prestations adaptées à l'échelle communale sont proposées par Predict Services, comme à Labarthe.																									
Description de l'action	<p>Après un état des lieux du déploiement de ces outils, l'opportunité sera étudiée de développer des solutions locales de prévision en cas de pluies intenses, notamment sur les affluents de la Lèze et en amont du Fossat, limite amont du tronçon surveillé par VIGICRUES.</p> <p>Une étude sera donc menée en 2 étapes principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étape 1 : état des lieux du déploiement des outils (VIGICRUES flash, APIC, autre) sur les communes du bassin versant et promotion de ces outils,</li> <li>• Étape 2 : pertinence et faisabilité de systèmes locaux de prévision (mesure des pluies, modélisation hydrologique et/ou hydraulique) tenant compte du contexte particulier de bassin méditerranéen.</li> </ul> <p>L'étape 1 tiendra compte des communes bénéficiant également d'un service local d'alerte (type Predict Service), comme c'est le cas pour Labarthe-sur-Lèze. L'étape 1 sera aussi l'occasion de définir les travaux d'amélioration possible des stations hydrométriques existantes. En particulier la station de Labarthe est jugée peu fiable en crue du fait de son contournement (rapport ISL 2017). Cela nuit à la bonne estimation des hauteurs et des débits sur ce secteur à forts enjeux.</p> <p>Pour l'étape 2, on peut citer l'exemple du Latou à Villeneuve-du-Latou. Les diagnostics de vulnérabilité de la mairie et de l'école ont abouti à une proposition d'une station autonome avec un système de télétransmission des données dont le coût de mise en œuvre a été évalué à environ 10 000 € HT. Les caractéristiques d'un tel dispositif seront étudiées (matériels, logiciels pour l'acquisition, le stockage et l'échange des données). Cette étude pourra comprendre l'identification d'une section de contrôle sur le Latou, la définition de seuils d'alertes représentatifs, la caractérisation de la montée des eaux sur le ruisseau. Les conditions et les responsables de la maintenance et de l'entretien (dont les jaugeages) seront précisées. Les services de l'Etat (DREAL, SPC, SCHAP) pourront apporter un appui méthodologique et technique déterminant basé sur l'expérience acquise sur le territoire national.</p>																									
Territoire concerné	Les 11 secteurs à enjeux, avec une priorité pour les secteurs où l'alerte est déterminante (secteurs isolés, enjeux humains)																									
Maître(s) d'ouvrage	SMIVAL																									
Concertation mise en œuvre	Le SPC Garonne-Tarn-Lot (tronçon de vigilance « Arize-Lèze ») sera associé à l'action avec les maires concernés																									
Modalités de pilotage, suivi	Comité de Pilotage (COPIL) et Comité Technique (COTEC) suivront les études sur l'alerte à travers leurs réunions périodiques																									
Opérations de communication	Les résultats de l'étude seront présentés aux maires et aux gestionnaires qui sont destinataires potentiels de messages d'alerte en cas de crue																									
Echéancier prévisionnel	<table border="1"> <tbody> <tr><td>trimestre 1</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 2</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 3</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 4</td><td>•</td></tr> <tr><td>trimestre 5</td><td>•</td></tr> <tr><td>trimestre 6</td><td>•</td></tr> <tr><td>trimestre 7</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 8</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 9</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 10</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 11</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 12</td><td></td></tr> </tbody> </table>		trimestre 1		trimestre 2		trimestre 3		trimestre 4	•	trimestre 5	•	trimestre 6	•	trimestre 7		trimestre 8		trimestre 9		trimestre 10		trimestre 11		trimestre 12	
trimestre 1																										
trimestre 2																										
trimestre 3																										
trimestre 4	•																									
trimestre 5	•																									
trimestre 6	•																									
trimestre 7																										
trimestre 8																										
trimestre 9																										
trimestre 10																										
trimestre 11																										
trimestre 12																										
<b>Coût (€ TTC)</b>	<b>18 000 €</b>																									
Plan de financement	<table border="1"> <tbody> <tr><td>Etat BOP 181</td><td>- €</td></tr> <tr><td>Etat FPRNM</td><td>9 000 €</td></tr> <tr><td>Région</td><td>3 600 €</td></tr> <tr><td>Département 09</td><td>- €</td></tr> <tr><td>Département 31</td><td>- €</td></tr> <tr><td>Communes et EPCI</td><td>5 400 €</td></tr> </tbody> </table>		Etat BOP 181	- €	Etat FPRNM	9 000 €	Région	3 600 €	Département 09	- €	Département 31	- €	Communes et EPCI	5 400 €												
Etat BOP 181	- €																									
Etat FPRNM	9 000 €																									
Région	3 600 €																									
Département 09	- €																									
Département 31	- €																									
Communes et EPCI	5 400 €																									
Indicateurs de succès	- validation par le COPIL du PAPI d'intention des études sur les systèmes locaux d'alerte sur le bassin versant	OBJECTIFS validation																								

n°	2.2																									
intitulé	Stratégie mutualisée d'alerte du bassin et formation des élus à l'utilisation des outils																									
Contexte, origine et objectif	<p>Sur la base de l'étude [2.1] sur les outils locaux d'alerte, il s'agit ici d'améliorer le fonction des dispositifs en place par la définition d'une stratégie d'alerte.</p> <p>Cette stratégie est d'autant plus utile que les phénomènes météorologiques et hydrométriques de crue sur la Lèze, ses affluents et sur les coteaux ont un caractère soudain et brutal.</p> <p>L'action vise également à former les élus à l'utilisation des outils existants (APIC, Vigicrue flash, ...).</p>																									
Description de l'action	<p>En fonction des résultats de l'étude [2.1] on élaborera une stratégie d'alerte mutualisée sur le territoire de la Lèze.</p> <p>L'optimisation des systèmes en place ou de leur utilisation par les agents en charge de l'alerte des populations sera recherchée (notamment avec les systèmes locaux sur les communes d'Artigat et le Fossat).</p> <p>En fonction des forces et limites d'une stratégie d'alerte mutualisée d'une part, et des formations des élus sur les outils existants d'autre part, la présente action permettra de proposer la mise en place d'équipements adaptés (mesure, prévision, communication) lors du PAPI complet.</p>																									
Territoire concerné	Les 11 secteurs à enjeux, avec une priorité pour les secteurs où l'alerte est déterminante (secteurs isolés, enjeux humains)																									
Maître(s) d'ouvrage	SMIVAL, communes et EPCI																									
Concertation mise en œuvre	Le SPC Garonne-Tarn-Lot (tronçon de vigilance « Arize-Lèze ») sera associé à l'action avec les maires concernés																									
Modalités de pilotage, suivi	Le Comité de Pilotage (COPIL) et le Comité Technique (COTEC) suivront les études sur l'alerte à travers leurs réunions périodiques																									
Opérations de communication	Les résultats de l'étude seront présentés aux maires et aux gestionnaires qui sont destinataires potentiels de messages d'alerte en cas de crue																									
Echéancier prévisionnel	<table border="1"> <tr><td>trimestre 1</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 2</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 3</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 4</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 5</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 6</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 7</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 8</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 9</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 10</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 11</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 12</td><td></td></tr> </table>		trimestre 1		trimestre 2		trimestre 3		trimestre 4		trimestre 5	●	trimestre 6	●	trimestre 7	●	trimestre 8		trimestre 9		trimestre 10		trimestre 11		trimestre 12	
trimestre 1																										
trimestre 2																										
trimestre 3																										
trimestre 4																										
trimestre 5	●																									
trimestre 6	●																									
trimestre 7	●																									
trimestre 8																										
trimestre 9																										
trimestre 10																										
trimestre 11																										
trimestre 12																										
<b>Coût (ETC)</b>	<b>12 000 €</b>																									
Plan de financement																										
Etat BOP 181	- €																									
Etat FPRNM	6 000 €																									
Région	1 800 €																									
Département 09	- €																									
Département 31	- €																									
Communes et EPCI	4 200 €																									
Indicateurs de suivi/réussite	- validation par le COPIL du PAPI d'intention d'une stratégie mutualisée de l'alerte le bassin versant	OBJECTIFS validation																								

n°	3.1																									
intitulé	Analyser, actualiser et enregistrer PCS (GASPAR)																									
Contexte, origine et objectif	La gestion de crise communale passe par l'établissement d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) opérationnel, obligatoire en cas de FPR approuvé. Sur le bassin de la Lèze, 12 PCS sont opérationnels et 3 sont en cours fin 2017.																									
Description de l'action	Les PCS et DICRIM réalisés seront actualisés et complétés si besoin, puis enregistrés auprès des services de l'État (base GASPAR). L'opportunité de mutualiser certaines dispositions entre PCS sera étudiée. Cette action se fera en régie par le SMIVAL.																									
Territoire concerné	Les 11 secteurs à enjeux, selon leur ordre de priorité																									
Maître(s) d'ouvrage	SMIVAL, communes et EPCI																									
Concertation mise en œuvre	L'action associera les communes concernées par un PCS, le SDIS et le SIDPC																									
Modalités de pilotage, suivi	Un bilan des PCS sera communiqué au COPIL du PAPI d'intention.																									
Opérations de communication	Les PCS à jour et enregistrés seront présentés par chaque commune en réunion publique (voir action [3.2]).																									
Echéancier prévisionnel	<table border="1"> <tr><td>trimestre 1</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 2</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 3</td><td>•</td></tr> <tr><td>trimestre 4</td><td>•</td></tr> <tr><td>trimestre 5</td><td>•</td></tr> <tr><td>trimestre 6</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 7</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 8</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 9</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 10</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 11</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 12</td><td></td></tr> </table>		trimestre 1		trimestre 2		trimestre 3	•	trimestre 4	•	trimestre 5	•	trimestre 6		trimestre 7		trimestre 8		trimestre 9		trimestre 10		trimestre 11		trimestre 12	
trimestre 1																										
trimestre 2																										
trimestre 3	•																									
trimestre 4	•																									
trimestre 5	•																									
trimestre 6																										
trimestre 7																										
trimestre 8																										
trimestre 9																										
trimestre 10																										
trimestre 11																										
trimestre 12																										
<b>Coût (ETTC)</b>	<b>- €</b>																									
Plan de financement																										
Etat BOP 181	- €																									
Etat FPRNM	- €																									
Région	- €																									
Département 09	- €																									
Département 31	- €																									
Communes et EPCI	- €																									
Indicateurs de suivi/réussite	- nombre de réunions de travail avec les maires - nombre de PCS complets et à jour enregistrés sur la base GASPAR	<b>OBJECTIFS</b> 15 réunions 15 PCS à jour																								

n°	3 2
intitulé	Appropriation des PCS par les particuliers et professionnels (PFMS, PPMS, ...)
Contexte, origine et objectif	<p>Le PAPI d'intention permettra d'engager un soutien au plus proche des familles et gestionnaires d'établissements recevant du public (écoles, administrations, ...). Il s'agira d'assurer la promotion de PPMS, PFMS (Plan Familial de Mise en Sécurité) et PCA (Plan de Continuité de l'Activité) pour les particuliers et professionnels destinataires des alertes.</p> <p>A la suite de l'action [3.1], les PCS complets et à jour doivent être présentés aux particuliers et aux professionnels afin d'assurer leur bonne appropriation des consignes et des bons comportements à adopter. Le but est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'améliorer la mise en sécurité des personnes à travers les PFMS et les PPMS, notamment sur les campings</li> <li>- de développer la résilience des entreprises et gestionnaires de réseaux, en améliorant notamment le retour à la normale et la continuité d'activité (PCA)</li> </ul> <p>Ces démarches se poursuivront dans le PAPI complet.</p>
Description de l'action	<p>Le chargé de mission PAPI sensibilisera les gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP, par exemple écoles, campings), en s'appuyant notamment sur la base de données des enjeux [action 1.2], pour promouvoir des PPMS. Cette base permettra aussi d'identifier les secteurs les plus fortement soumis aux risques, où seront proposés des plans de sûreté familiale (PFMS). Les entreprises seront sensibilisées à l'élaboration de PCA.</p> <p>La définition et la fourniture d'un kit de gestion de crise seront réalisées, comprenant au minimum : une fiche d'information comprenant l'ensemble des consignes du PCS ainsi que les principales informations liées à leur mise en œuvre et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les coordonnées du personnel d'astreinte de la commune ;</li> <li>• le plan d'accès aux organes de coupures du réseau électrique et du chauffage (pour les PPMS) ;</li> <li>• le plan d'accès au point de rassemblement.</li> </ul> <p>Les entreprises prévoient ainsi l'évacuation de leur personnel et des matériels les plus sensibles en cas d'alerte à une crue de la Lèze. Cette procédure devra être systématiquement formalisée pour les entreprises les plus importantes en personnel et matériel et rester adaptée aux moyens de chaque société.</p> <p>Les particuliers ont également intérêt à prévoir et formaliser une procédure de gestion de crise, par exemple à travers un PFMS. Cela permet d'anticiper les actions à mettre en œuvre : déplacer les véhicules, surélever les meubles, mettre à l'abri le matériel électronique, les photos et documents de famille, mettre en place des batardoux... et de préparer une « valise d'urgence » avec de la nourriture, des vêtements de rechange, une radio à pile, les papiers importants, des médicaments... Cette procédure est le plus souvent déjà intégrée, de manière informelle, par les riverains ayant vécu les inondations de juin 2000, voire de 1977. Des tests de gestion de crise pourront être ciblés en lien avec l'action [3.3].</p> <p>Un appui par un prestataire (idéalement celui en charge de la base des enjeux, [1.2]) permettra de réaliser les ciblages et identifications des parcelles visées par les actions de sensibilisation. Le prestataire viendra également en appui du SMIVAL pour l'élaboration des trames de PPMS, PFMS, PCA et leur déclinaison sur le terrain pour les particuliers, sites et entreprises sélectionnés.</p>
Territoire concerné	les 11 secteurs à enjeux, selon leur ordre de priorité
Maître(s) d'ouvrage	SMIVAL
Concertation mise en œuvre	Les partenaires associés sont : le rectorat, les préfectures 09 et 31 (SIDPC), les associations locales, la CCI
Modalités de pilotage, suivi	Le Comité de Pilotage (COPI) et le Comité Technique (COTEC) suivront l'action à travers leurs réunions périodiques : un rapport annuel sur les PPMS, PFMS et PCA réalisés sera présenté
Opérations de communication	
Echéancier prévisionnel	
trimestre 1	
trimestre 2	
trimestre 3	
trimestre 4	
trimestre 5	•
trimestre 6	•
trimestre 7	•
trimestre 8	
trimestre 9	
trimestre 10	
trimestre 11	
trimestre 12	
<b>Coût (ETTC)</b>	<b>18 000 €</b>
Plan de financement	
Etat BOP 181	- €
Etat FPRNM	- €
Région	- €
Département 09	- €
Département 31	- €
Communes et EPCI	18 000 €
Indicateurs de suivi/réussite	<p style="text-align: right;"><b>OBJECTIFS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de PPMS, PFMS et PCA réalisés <span style="float: right;">100 PPMS, PFMS et PCA sur 3 ans</span></li> <li>- bonne répartition spatiale (cartographie) parmi les secteurs homogènes d'enjeux selon leurs priorités</li> </ul>

n°	3.3
intitulé	Mise en œuvre d'exercices de gestion de crise
Contexte, origine et objectif	<p>L'objectif est, à travers des exercices de gestion de crise, d'évaluer le niveau d'adaptation des PCS (action [3.1]) et le niveau de préparation des riverains (action [3.2]).</p> <p>L'action permet d'améliorer la réactivité des équipes techniques, d'acquies des réflexes et de gagner du temps le jour J.</p> <p>L'identification des points à améliorer entre dans le processus d'amélioration continue des PCS et des agents en charge de l'alerte et des secours.</p> <p>Un objectif d'au moins 3 exercices de gestion de crise est recherché.</p>
Description de l'action	<p>Le bilan critique des exercices menés jusqu'en 2017 permettra de programmer pendant la durée du PAPI d'intention de nouvelles séances en réunissant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les services de la Préfecture (S/DPC)</li> <li>• Les services de secours (SOIS, gendarmerie)</li> <li>• Les maires et leurs services (police municipale, services techniques)</li> <li>• Au besoin des riverains et autres acteurs de la gestion de crise.</li> </ul> <p>Les exercices sont principalement deux sortes : les exercices de crise grandeurs nature (avec simulation de crise sur terrain) et les exercices d'alerte (en salle).</p> <p>Le phasage de ces exercices pour des communes à PCS à jour comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la définition du scénario de crise (avec l'aide d'un prestataire),</li> <li>- une réunion de préparation,</li> <li>- l'animation de l'exercice (par un prestataire),</li> <li>- le retour à chaud (ou debriefing) (avec l'aide d'un prestataire),</li> <li>- les propositions d'amélioration (PCS, ...) (avec l'aide d'un prestataire).</li> </ul> <p>Les exercices sont effectués à l'échelle communale, à l'échelle intercommunale (vérifier la coordination des moyens humains et matériels) ou encore à l'échelle locale (quartiers particulièrement vulnérables, écoles, campings, ...).</p>
Territoire concerné	Les 11 secteurs à enjeux pour lesquels l'alerte et la gestion de crise sont un axe majeur : a minima 3 secteurs parmi les 10 identifiés
Maître(s) d'ouvrage	SMIVAL
Concertation mise en œuvre	Action à mener en parfaite coordination avec les services des Préfectures 09 et 31, les SOIS, gendarmerie, police municipale, services techniques des maires, et les riverains le cas échéant
Modalités de pilotage, suivi	Le Comité de Pilotage (COPIL) et le Comité Technique (COTEC) suivront l'action à travers leurs réunions périodiques : un rapport sur les exercices réalisés et leurs enseignements sera présenté
Opérations de communication	
Echéancier prévisionnel	
trimestre 1	
trimestre 2	
trimestre 3	
trimestre 4	
trimestre 5	
trimestre 6	•
trimestre 7	•
trimestre 8	•
trimestre 9	
trimestre 10	
trimestre 11	
trimestre 12	
<b>Coût (€ TTC)</b>	<b>18 000 €</b>
Plan de financement	
Etat BOP 181	- €
Etat FPRNM	- €
Région	- €
Département 09	- €
Département 31	- €
Communes et EPCI	18 000 €
Indicateurs de suivi/réussite	<p>- nombre d'exercices de gestion de crise réalisés</p> <p>- nombre de participants aux exercices</p> <p>- nombre d'améliorations préconisées aux PCS et autres outils de la gestion de crise</p> <p style="text-align: right;"><b>OBJECTIFS</b> 3 exercices 10 participants / exercices 1 amélioration / PCS ou outils</p>

n°	4.1	
intitulé	Programme de révision des PPRI	
Contexte, origine et objectif	<p>Les PPRI réglementent l'urbanisme en zone inondable en limitant ou interdisant les constructions ou installations nouvelles, mais aussi en édictant des mesures incitatives ou obligatoires de réduction du risque sur l'existant.</p> <p>Le PAPI d'intention est l'occasion de préciser le programme de révision des PPRI sur le bassin versant de la Lèze pour les années à venir, et notamment pendant le futur PAPI complet.</p>	
Description de l'action	<p>Les DDT préciseront les informations disponibles concernant les révisions envisagées à 5 ans des PPRI sur les communes du bassin de la Lèze :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- révision du zonage des a/éas (par exemple par prise en compte des modélisations hydrauliques, notamment celles du présent PAPI)</li> <li>- mise à jour des cartes des enjeux</li> <li>- révision du zonage réglementaire et/ou du règlement</li> </ul>	
Territoire concerné	Ensemble du bassin versant	
Maître(s) d'ouvrage	Etat	
Concertation mise en œuvre	<p>Les communes et le SMIVAT seront consultés sur l'opportunité des révisions de PPRI.</p> <p>Les DDT présenteront les révisions envisagées aux CDPRMSC des deux départements.</p>	
Modalités de pilotage, suivi	La prescription des PPR relève de l'autorité du Préfet	
Opérations de communication		
Echéancier prévisionnel		
	trimestre 1	
	trimestre 2	
	trimestre 3	
	trimestre 4	
	trimestre 5	
	trimestre 6	
	trimestre 7	
	trimestre 8	
	trimestre 9	
	trimestre 10	
	trimestre 11	
	trimestre 12	
<b>Coût (ETC)</b>	<b>- €</b>	
Plan de financement		
Etat BOP 181	- €	
Etat FPRNM	- €	
Région	- €	
Département 09	- €	
Département 31	- €	
Communes et EPCI	- €	
Indicateurs de suivi/réussite	- production d'un plan de révision des PPRI pour le bassin de la Lèze	OBJECTIFS 1 plan

n°	4 2																									
Intitulé	Déclinaison du guide DDT31 sur l'application du droit des sols																									
Contexte, origine et objectif	<p>Le DDT31 a publié un document de bonnes pratiques pour l'intégration des risques dans l'application du droit des sols.</p> <p>La présente action vise à assurer la déclinaison de ces bonnes pratiques sur le bassin de la Lèze pendant la durée du PAPI d'intention.</p> <p>Cette action est une déclinaison thématique de l'animation portée par le SMIVAL (voir fiche 0.1).</p>																									
Description de l'action	<p>Le chargé de mission PAPI du SMIVAL, en étroite collaboration avec les services des DDT 09 et 31, organisera des rencontres thématiques avec les services qui instruisent l'urbanisme sur les communes soumises au risque et avec les instances en charge de l'élaboration des principaux documents d'urbanisme (PLU, SCOT).</p> <p>Les activités liées à cette action sont réalisées en cohérence avec l'ensemble de l'animation portée par le SMIVAL (voir fiche [0.1]).</p>																									
Territoire concerné	les 11 secteurs à enjeux, selon leur ordre de priorité																									
Maître(s) d'ouvrage	SMIVAL, communes et EPCI																									
Concertation mise en œuvre																										
Modalités de pilotage, suivi	Le Comité de Pilotage (COPI) et le Comité Technique (COTEC) suivront l'action à travers leurs réunions périodiques : un rapport sur les points forts et les écarts aux bonnes pratiques sur le bassin de la Lèze																									
Opérations de communication																										
Echéancier prévisionnel	<table border="1"> <tbody> <tr><td>trimestre 1</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 2</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 3</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 4</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 5</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 6</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 7</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 8</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 9</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 10</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 11</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 12</td><td></td></tr> </tbody> </table>		trimestre 1		trimestre 2	●	trimestre 3	●	trimestre 4	●	trimestre 5	●	trimestre 6	●	trimestre 7	●	trimestre 8	●	trimestre 9	●	trimestre 10	●	trimestre 11		trimestre 12	
trimestre 1																										
trimestre 2	●																									
trimestre 3	●																									
trimestre 4	●																									
trimestre 5	●																									
trimestre 6	●																									
trimestre 7	●																									
trimestre 8	●																									
trimestre 9	●																									
trimestre 10	●																									
trimestre 11																										
trimestre 12																										
<b>Coût (ETTC)</b>	<b>· €</b>																									
Plan de financement																										
Etat BOP 181	- €																									
Etat FPRNM	- €																									
Région	- €																									
Département 09	- €																									
Département 31	- €																									
Communes et EPCI	- €																									
Indicateurs de suivi/réussite	<p>- nombre de communes, EPCI ou autres collectivités sensibilisées aux bonnes pratiques d'intégration du risque inondation dans l'urbanisme</p> <p style="text-align: right;"><b>OBJECTIFS</b> 10 communes prioritaires et 14 communes complémentaires</p>																									



n°	5.1																									
intitulé	Diagnostics de vulnérabilité individuels des particuliers et professionnels																									
Contexte, origine et objectif	<p>Les diagnostics individuels de vulnérabilité visent deux objectifs distincts :</p> <p>1- produire des préconisations techniques pour la réduction de vulnérabilité des logements soumis à mesures obligatoires par les PPR révisés (3 communes)</p> <p>2- approfondir la connaissance de la vulnérabilité des logements et entreprises des autres communes, par échantillonnage, afin d'orienter les actions de réduction individuelle de vulnérabilité du PAPI complet</p> <p>Une stratégie d'ensemble de réduction individuelle de la vulnérabilité sera élaborée à la lumière des enseignements des diagnostics individuels. Elle tiendra compte des résultats des diagnostics réalisés sur les bâtiments publics par le SMIVAL (Artelia 2016-2017).</p>																									
Description de l'action	<p>Les crues de la Lèze en tête de bassin, les crues soudaines d'affluents, les ruisselllements de coteaux et les coulées de boue sur le bassin de la Lèze touchent des enjeux dispersés et parfois isolés. D'autres enjeux peuvent être touchés par de faibles hauteurs d'eau en cas de crue de la Lèze. La stratégie du PAPI incite donc à rechercher en priorité pour ces enjeux des solutions de réduction individuelle de vulnérabilité, en accord avec la stratégie nationale de prévention du risque inondation.</p> <p>Pour Artigat, Le Fossat et Lézat qui seraient soumises à des mesures rendues obligatoires par les PPR inondation en cours de révision, les diagnostics se voudront exhaustifs dans l'enveloppe de la crue de référence du PPR. Pour les autres communes des diagnostics individuels de vulnérabilité seront menés par échantillonnage dans les secteurs les plus vulnérables et pour quelques enjeux isolés. Ces secteurs seront identifiés à partir des résultats de l'étude sur les enjeux [1-2]. <b>La répartition indicative des diagnostics par commune est donnée en annexe.</b></p> <p>Ces diagnostics seront menés selon une méthodologie cohérente avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le référentiel de travaux de prévention du risque d'inondation dans l'habitat existant (METU-MEDDE, juin 2012)</li> <li>- Le Guide méthodologique « Le bâtiment face à l'inondation Diagnostiquer et réduire sa vulnérabilité » (CEPRI, mars 2010)</li> </ul> <p>Les diagnostics comprendront des propositions structurelles ou organisationnelles de réduction de la vulnérabilité (dont l'adaptation du bâti et de ses équipements). Ces propositions tiendront compte des mesures préconisées ou rendues obligatoires par les PPR en vigueur ou en cours de révision.</p> <p>Pour les communes soumises à des mesures rendues obligatoires par un PPR, un plan d'action chiffré de la mise en conformité des bâtiments concernés sera élaboré. Pour les autres communes, une stratégie de réduction individuelle de la vulnérabilité pour chaque secteur homogène d'enjeux, comme alternative ou comme complément aux autres mesures portant sur l'alerte, la gestion de crise ou les aménagements hydrauliques sera élaborée. La stratégie ciblera les types enjeux, les secteurs homogènes ou encore les types de préconisations à intégrer dans les politiques d'urbanisme.</p>																									
Territoire concerné	- communes d'Artigat, Le Fossat et Lézat (PPR à mesures obligatoires révisés en 2018, le cas échéant) - autres secteurs homogènes d'enjeux : 1, 2, 5, 6, 7, 9, 10 (voir carte jointe en annexe)																									
Maître(s) d'ouvrage	SMIVAL																									
Concertation mise en œuvre	Les diagnostics individuels sont réalisés avec l'accord des propriétaires et des occupants. La mise en œuvre pratique de ces diagnostics repose sur le principe d'un double accord du propriétaire et de l'occupant. L'échantillonnage pourra également s'ouvrir à quelques candidats spontanés.																									
Modalités de pilotage, suivi	Les logements et entreprises à diagnostiquer sont proposés par le prestataire, approuvés par le SMIVAL et la commune concernée																									
Opérations de communication	L'avancement des diagnostics fera l'objet d'informations à travers les outils de communication du SMIVAL (site internet, bulletins, ...)																									
Echéancier prévisionnel	<table border="1"> <tr><td>trimestre 1</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 2</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 3</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 4</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 5</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 6</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 7</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 8</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 9</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 10</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 11</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 12</td><td></td></tr> </table>		trimestre 1		trimestre 2		trimestre 3	●	trimestre 4	●	trimestre 5	●	trimestre 6	●	trimestre 7	●	trimestre 8	●	trimestre 9		trimestre 10		trimestre 11		trimestre 12	
trimestre 1																										
trimestre 2																										
trimestre 3	●																									
trimestre 4	●																									
trimestre 5	●																									
trimestre 6	●																									
trimestre 7	●																									
trimestre 8	●																									
trimestre 9																										
trimestre 10																										
trimestre 11																										
trimestre 12																										
<b>Coût (€ TTC)</b>	<b>308 400 €</b>																									
Plan de financement	<table border="1"> <tr><td>Etat BOP 181</td><td>- €</td></tr> <tr><td>Etat FPRNM</td><td>154 200 €</td></tr> <tr><td>Région</td><td>46 260 €</td></tr> <tr><td>Département 09</td><td>34 695 €</td></tr> <tr><td>Département 31</td><td>11 565 €</td></tr> <tr><td>Communes et EPCI</td><td>61 680 €</td></tr> </table>		Etat BOP 181	- €	Etat FPRNM	154 200 €	Région	46 260 €	Département 09	34 695 €	Département 31	11 565 €	Communes et EPCI	61 680 €												
Etat BOP 181	- €																									
Etat FPRNM	154 200 €																									
Région	46 260 €																									
Département 09	34 695 €																									
Département 31	11 565 €																									
Communes et EPCI	61 680 €																									
Indicateurs de suivi/réussite	<table border="1"> <tr><td>- nombre de diagnostics réalisés et % d'avancement</td><td>330 logements et 40 entreprises</td></tr> <tr><td>- taux de couverture par commune des logements vulnérables soumis à mesures obligatoires d'un PPR approuvé</td><td>100 %</td></tr> </table>		- nombre de diagnostics réalisés et % d'avancement	330 logements et 40 entreprises	- taux de couverture par commune des logements vulnérables soumis à mesures obligatoires d'un PPR approuvé	100 %																				
- nombre de diagnostics réalisés et % d'avancement	330 logements et 40 entreprises																									
- taux de couverture par commune des logements vulnérables soumis à mesures obligatoires d'un PPR approuvé	100 %																									

n°	5.2																									
intitulé	Définition d'une stratégie de mise œuvre opérationnelle et juridique de la réduction de vulnérabilité																									
Contexte, origine et objectif	<p>Les mesures individuelles de réduction de vulnérabilité (M-IRV) sont décrites au plan national comme une piste de progrès majeur dans la prévention des inondations. Mais leur mise en œuvre concrète chez les particuliers et les professionnels s'avère, sur le terrain, complexe. En effet, les conditions techniques, financières, administratives et juridiques nécessitent d'être précisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur le plan technico-économique : quelles conditions de travaux et d'installation des équipements (contraintes particulières lors de la pose de batardeaux par exemple, quelles compétences locales disponibles pour la pose) ? quelle procédure de pose « à temps » pendant la crue ? intérêt d'une démarche collective d'achat et livraison par rapport à une démarche individuelle, ... ?</li> <li>• Sur le plan financier : quelles sont les sources de financement possibles (FFRNM, OPAH, collectivités, particuliers, ...) ? quel circuit approprié pour l'attribution des subventions ?</li> <li>• Sur le plan juridique : quelle maîtrise d'ouvrage est la plus adaptée ? qui reste propriétaire des équipements et responsable de leur bon entretien, de leur renouvellement ? quelles sont les responsabilités vis-à-vis du bon fonctionnement, de l'efficacité des dispositifs ?</li> </ul> <p>Les logements des communes d'Artigat (50 logements environ), Le Fossat (150 logements environ) et Lézat (50 logements environ) pourraient faire l'objet d'un plan de mise en œuvre des mesures rendues obligatoires par les PPRI révisés, sous réserve de clarifier au préalable ces questions.</p> <p>Une première phase de travaux testera plusieurs schémas de mise en œuvre. À l'issue de cette première phase de travaux, un plan de réalisation plus large bénéficiant du soutien des collectivités sera élaboré pour le PAPI complet.</p>																									
Description de l'action	<p>Analyse du cadre technique, administratif, juridique et financier.</p> <p>Un prestataire expert en matière administrative et juridique de la prévention des inondations réalisera une analyse juridique et administrative sur la mise en œuvre des mesures individuelles de réduction de vulnérabilité (MIRV) adaptée au contexte de la vallée de la Lèze. Une réunion de démarrage et une phase d'échange avec le comité de pilotage de l'étude précisera les questionnements et les points à éclaircir. L'étude comprendra : l'analyse des textes et de la situation, leur interprétation, la mise en évidence d'éventuels risques juridiques et financiers, des propositions de solutions pour parer ces risques et la rédaction des textes et documents administratifs nécessaires à la mise en œuvre des MIRV. Une réunion de restitution suivie d'une phase de finalisation du rapport clôtureront l'étude.</p> <p>Cette action devra être menée en articulation avec les actions de l'axe 6 et devra en prendre en compte les conclusions. Elle devra également tenir compte des résultats des diagnostics réalisés sur les bâtiments publics par le SMIVAL (ARTEUA 2016-2017).</p> <p>Pour les communes soumises à des mesures rendues obligatoires par un PPR, un plan d'action chiffré de la mise en conformité des bâtiments concernés sera élaboré. Pour les autres communes, une stratégie de réduction individuelle de la vulnérabilité pour chaque secteur homogène d'enjeux, comme alternative ou comme complément aux autres mesures portant sur l'alerte, la gestion de crise ou les aménagements hydrauliques sera élaborée. La stratégie ciblera les types enjeux, les secteurs homogènes ou encore les types de préconisations à intégrer dans les politiques d'urbanisme.</p>																									
Territoire concerné	- communes d'Artigat, Le Fossat et Lézat (PPR à mesures obligatoires révisés en 2018, le cas échéant) - autres secteurs homogènes d'enjeux : 1, 2, 5, 6, 7, 9, 10 (voir carte du §.1)																									
Maître(s) d'ouvrage	SMIVAL																									
Concertation mise en œuvre	Les élus des communes concernées seront sollicités pour compléter, corriger ou amender les stratégies étudiées.																									
Modalités de pilotage, suivi	Les partenaires financiers (CD 09, CD 31, Région, Fonds Barnier) seront consultés à toutes les étapes de la prestation. Le Comité de Pilotage (COPIL) et le Comité Technique (COTEC) suivront l'action à travers leurs réunions périodiques.																									
Opérations de communication	La stratégie de réduction de la vulnérabilité fera l'objet d'une présentation publique par le SMIVAL et les DDT 09 et 31.																									
Echéancier prévisionnel	<table border="1"> <tr><td>trimestre 1</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 2</td><td>•</td></tr> <tr><td>trimestre 3</td><td>•</td></tr> <tr><td>trimestre 4</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 5</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 6</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 7</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 8</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 9</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 10</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 11</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 12</td><td></td></tr> </table>		trimestre 1		trimestre 2	•	trimestre 3	•	trimestre 4		trimestre 5		trimestre 6		trimestre 7		trimestre 8		trimestre 9		trimestre 10		trimestre 11		trimestre 12	
trimestre 1																										
trimestre 2	•																									
trimestre 3	•																									
trimestre 4																										
trimestre 5																										
trimestre 6																										
trimestre 7																										
trimestre 8																										
trimestre 9																										
trimestre 10																										
trimestre 11																										
trimestre 12																										
<b>Coût (ETC)</b>	<b>12 000 €</b>																									
Plan de financement																										
Etat BOP 181	- €																									
Etat FFRNM	6 000 €																									
Région	1 800 €																									
Département 09	350 €																									
Département 31	1 440 €																									
Communes et EPCI	2 400 €																									
Indicateurs de suivi/réussite	- livraison d'une stratégie globale de réduction individuelle de la vulnérabilité pour l'ensemble du bassin de la Lèze <span style="float: right;">OBJECTIFS 1 stratégie</span>																									

n°	5.3																									
intitulé	AMO pour la mise en oeuvre des mesures de réduction de vulnérabilité de 11 bâtiments publics																									
Contexte, origine et objectif	En 2016, le SMIVAL a mené une campagne de diagnostics de vulnérabilités sur 11 bâtiments publics (ARTEUA). Le PAPI d'intention vise la mise en oeuvre concrète des mesures recommandées à l'issue de ces diagnostics.																									
Description de l'action	Le SMIVAL accompagnera, en régie, la mise en oeuvre concrète des adaptations des 11 bâtiments publics diagnostiqués (115 k€). Ces travaux pourront alimenter un retour d'expérience sur la mise en place concrète des équipements (batardeaux et de clapets anti-retour principalement, en complément de mesures organisationnelles visant la sécurité des personnes). Ils auront d'autre part une valeur d'exemplarité vis-à-vis des particuliers à qui un effort sera demandé pour la mise en oeuvre des mesures de réduction individuelle de la vulnérabilité sur leurs logements.																									
Territoire concerné	communes d'Artigat, Villeneuve du Latou, Lézat sur Lèze, Saint Sulpice sur Lèze et Beaumont sur Lèze																									
Maître(s) d'ouvrage																										
Concertation mise en oeuvre	Les élus des communes ayant choisi de mener ces travaux de réduction de vulnérabilité seront étroitement associés à cette action.																									
Modalités de pilotage, suivi																										
Opérations de communication	Les mesures de réduction de vulnérabilité concrètement mise en oeuvre dans chaque bâtiment public feront l'objet d'une communication didactique auprès du grand public (bulletin, communiqués, site internet...)																									
Echéancier prévisionnel	<table border="1"> <tbody> <tr><td>trimestre 1</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 2</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 3</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 4</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 5</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 6</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 7</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 8</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 9</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 10</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 11</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 12</td><td></td></tr> </tbody> </table>		trimestre 1		trimestre 2	●	trimestre 3	●	trimestre 4	●	trimestre 5	●	trimestre 6	●	trimestre 7	●	trimestre 8	●	trimestre 9		trimestre 10		trimestre 11		trimestre 12	
trimestre 1																										
trimestre 2	●																									
trimestre 3	●																									
trimestre 4	●																									
trimestre 5	●																									
trimestre 6	●																									
trimestre 7	●																									
trimestre 8	●																									
trimestre 9																										
trimestre 10																										
trimestre 11																										
trimestre 12																										
<b>Coût (ETC)</b>	<b>-</b>																									
Plan de financement																										
Etat BOP 181	- €																									
Etat FPRNM	- €																									
Région	- €																									
Département 09	- €																									
Département 31	- €																									
Communes et EPCI	- €																									
Indicateurs de suivi/réussite	- nombre de bâtiments ayant fait l'objet de travaux ou adaptations	OBJECTIFS 11 bâtiments																								

n°	6.1																								
intitulé	Ouvrages hydrauliques : études technico-financières et modélisations hydrauliques																								
Contexte, origine et objectif	<p>Plusieurs ouvrages hydrauliques (digues et casiers) ont été identifiés et étudiés à divers stades à la suite des crues de 1977 et de 2000, lors du PAPI 1 en 2006 (Geosphair) et en 2011 (CACG), jusqu'aux dernières études de 2017 sur Saint-Sulpice (Artelia) et Labarthe (ISL). Ces études n'ont pas permis de conclure quant à la pertinence socio-économique d'un scénario d'ensemble de casiers et de digues, cohérent à l'échelle du bassin versant. Des doutes demeurent sur la faisabilité des casiers qui pourraient modifier le dimensionnement des digues à l'aval, et les évaluations des coûts ont été parfois entachées d'erreurs manifestes. <b>Ces études sont résumées dans la note en annexe.</b></p> <p>Le PAPI d'intention cherche à conclure sur l'intérêt et la pertinence de ces ouvrages hydrauliques. Cette étude vise à vérifier la faisabilité des ouvrages, à identifier par modélisation hydraulique et à chiffrer le scénario d'ouvrages le plus efficace. Sous réserve de l'accord des partenaires du PAPI sur les conclusions de cette étude, les AMC/ACB seront réalisées [action 6.2].</p> <p>Par souci de cohérence d'ensemble de bassin versant, cette étude porte à la fois sur les casiers écrêteurs (axe 6) et sur les digues de protection (axe 7). En effet la réalisation ou non d'un ouvrage (digue ou casier) peut impacter l'intérêt de réaliser les autres ouvrages. La distinction entre ces deux axes sera faite, le cas échéant, au PAPI complet.</p>																								
Description de l'action	<p>Le PAPI d'intention prévoit la poursuite des études des ouvrages suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Casier de la Lèze à Beaumont aval (cas07) OU casier de Beaumont-Montaut (cas06)</li> <li>• Casier de la Lèze à Saint-Ybars (cas04)</li> <li>• Casier de la Lèze à Artigat (cas01) - étudié au niveau AVP</li> <li>• Système de protection de Labarthe-sur-Lèze (dig12, dig13)</li> <li>• Système de protection de Saint-Sulpice rive gauche (dig08)</li> <li>• Système de protection de Saint-Sulpice amont rive droite (Lèze morte, dig05)</li> </ul> <p>L'étude sera constituée de plusieurs étapes successives par tranches conditionnelles :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1* mener les études technico-financières manquantes (3 casiers Saint-Ybars, Beaumont aval et Beaumont-Montaut, digue de Labarthe et digue de Saint-Sulpice rive gauche),</li> <li>2* réaliser les simulations hydrauliques des crues selon plusieurs scénarios d'ouvrages (parmi les ouvrages dont la faisabilité est démontrée), évaluer la pertinence technique et retenir le scénario optimal.</li> <li>3* réaliser une concertation foncière adaptée avec les propriétaires concernés.</li> </ol> <p>A l'étape 2, les simulations hydrauliques évalueront les éventuelles dépendances entre les casiers et les digues.</p> <p>Des ACB sommaires pourront être menées, en utilisant les résultats de l'étude des enjeux [action 1.3] afin d'optimiser la définition du scénario retenu. Ces ACB travailleront en particulier sur des fourchettes d'incertitude.</p> <p>Cette action devra être menée en articulation avec l'action 5.2 dont elle devra prendre en compte les conclusions. Une présentation des études existantes des ouvrages est <b>fournie en annexe.</b></p>																								
Territoire concerné	vallée de la Lèze : les emprises des ouvrages étudiés et les enjeux bénéficiant des effets de ces ouvrages (11 secteurs identifiés)																								
Maître(s) d'ouvrage	SMIVAL																								
Concertation mise en œuvre	Les études comprendront l'identification des propriétaires fonciers et usagés impactés par les ouvrages. Une concertation adaptée avec ces derniers sera menée afin d'éviter tout blocage ultérieur.																								
Modalités de pilotage, suivi	Le pilotage de l'étude sera assuré au sein du Comité de Pilotage (COPIL) et du Comité Technique (COTEC) du PAPI d'intention (réunions périodiques) qui associeront au besoin les représentants des propriétaires fonciers et les sinistrés. Les partenaires financiers (CD 09, CD 31, Région, Fonds Barnier) seront consultés à toutes les étapes de la prestation.																								
Opérations de communication																									
Echéancier prévisionnel	<table border="1"> <tbody> <tr><td>trimestre 1</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 2</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 3</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 4</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 5</td><td>●</td></tr> <tr><td>trimestre 6</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 7</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 8</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 9</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 10</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 11</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 12</td><td></td></tr> </tbody> </table>	trimestre 1		trimestre 2	●	trimestre 3	●	trimestre 4	●	trimestre 5	●	trimestre 6		trimestre 7		trimestre 8		trimestre 9		trimestre 10		trimestre 11		trimestre 12	
trimestre 1																									
trimestre 2	●																								
trimestre 3	●																								
trimestre 4	●																								
trimestre 5	●																								
trimestre 6																									
trimestre 7																									
trimestre 8																									
trimestre 9																									
trimestre 10																									
trimestre 11																									
trimestre 12																									
<b>Coût (ETTC)</b>	<b>84 000 €</b>																								
Plan de financement																									
Etat BOP 181	- €																								
Etat FPRNM	42 000 €																								
Région	12 600 €																								
Département 09	2 520 €																								
Département 31	10 080 €																								
Communes et EPCI	16 800 €																								
Indicateurs de suivi/réussite	<p><b>OBJECTIFS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'études de faisabilité menées <b>7 études de faisabilité (4 casiers et 3 digues)</b></li> <li>- réception de l'étude de modélisation hydraulique d'au moins 3 scénarios <b>1 étude avec 3 scénarios</b></li> <li>- conclusion partagée sur l'opportunité d'un scénario efficace d'ouvrages faisables <b>1 conclusion partagée par le COPIL pour les ACB/AMC</b></li> </ul>																								

n°	6.2																									
intitulé	ACB/AMC de scénarios d'aménagement globaux*																									
Contexte, origine et objectif	<p>* Cette étude sera lancée à condition que l'étude 6.1 conclue à la faisabilité des ouvrages et s'appuiera sur les estimations de coûts produites et sera alimentée par les conclusions de l'action 5.2.</p> <p>Un scénario de synthèse (scénario C) de 19,9 M€ a émergé en 2011 et son évaluation sommaire a abouti à un ratio de 33 k€/bâti mis hors d'eau. Cette analyse économique sommaire ne permet pas en l'état de conclure quant à la pertinence socio-économique des ouvrages hydrauliques étudiés.</p> <p>Les études ISL de 2017 sur la digue de Labarthe montrent par ailleurs que sa pertinence économique est très sensible aux hypothèses sur les enjeux (1er niveau, mesures individuelles).</p>																									
Description de l'action	<p>Afin d'évaluer la pertinence du scénario d'ouvrages retenu à l'action [6.1], une définition homogène des ouvrages et une évaluation de leurs gains sur les enjeux vulnérables sont nécessaires.</p> <p>L'étude consistera donc, sur la base des coûts d'ouvrage évalués, à mener l'AMC du scénario retenu.</p> <p>Cette AMC tiendra compte en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>des mesures de réduction de la vulnérabilité qui peuvent être mises en œuvre au préalable et intégrées au scénario de référence (sans ouvrages),</li> <li>des réductions de dommages obtenues sur les enjeux qui ne sont pas mis hors d'eau mais où les hauteurs d'eau sont réduites.</li> </ul> <p>Les données d'enjeu issues de l'action [1.3] et les données hydrauliques issues de l'action [6.1] serviront de base à l'ACB/AMC. L'utilisation de ces données est prise en compte dans l'évaluation du coût de la présente étude.</p> <p>Les ACB/AMC seront menées conformément au guide méthodologique national en vigueur.</p>																									
Territoire concerné	vallée de la Lèze : les emprises des ouvrages étudiés et les enjeux bénéficiant des effets de ces ouvrages (11 secteurs identifiés)																									
Maître(s) d'ouvrage	SMIVAL																									
Concertation mise en œuvre																										
Modalités de pilotage, suivi	<p>Le pilotage de l'étude sera assuré au sein du Comité de Pilotage (COPIL) et du Comité Technique (COTEC) du PAPI d'intention (réunions périodiques) qui associeront au besoin les représentants des propriétaires fonciers et les sinistrés.</p> <p>Les partenaires financiers (CD 09, CD 31, Région, Fonds Barnier) seront consultés à toutes les étapes de la prestation.</p>																									
Opérations de communication	<p>Les résultats des ACB/AMC feront l'objet d'une communication didactique par le SMIVAL auprès du grand public (posters, bulletin) afin d'exposer et de partager les conclusions sur la pertinence des ouvrages hydrauliques.</p>																									
Echéancier prévisionnel	<table border="1"> <tr><td>trimestre 1</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 2</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 3</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 4</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 5</td><td>•</td></tr> <tr><td>trimestre 6</td><td>•</td></tr> <tr><td>trimestre 7</td><td>•</td></tr> <tr><td>trimestre 8</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 9</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 10</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 11</td><td></td></tr> <tr><td>trimestre 12</td><td></td></tr> </table>		trimestre 1		trimestre 2		trimestre 3		trimestre 4		trimestre 5	•	trimestre 6	•	trimestre 7	•	trimestre 8		trimestre 9		trimestre 10		trimestre 11		trimestre 12	
trimestre 1																										
trimestre 2																										
trimestre 3																										
trimestre 4																										
trimestre 5	•																									
trimestre 6	•																									
trimestre 7	•																									
trimestre 8																										
trimestre 9																										
trimestre 10																										
trimestre 11																										
trimestre 12																										
<b>Coût (€ TTC)</b>	<b>36 000 €</b>																									
Plan de financement																										
Etat BOP 181	-																									
Etat FFRNM	18 000 €																									
Région	5 400 €																									
Département 09	1 080 €																									
Département 31	4 320 €																									
Communes et EPCI	7 200 €																									
Indicateurs de suivi/réussite	<p>- ACB/AMC validée par le COPIL et partagée avec le grand public</p> <p style="text-align: right;"><b>OBJECTIFS</b> 1 étude validée par le COPIL 1 action de communication grand public</p>																									

**Annexe 3 : tableau de financement du PAPI d'intention**

## ANNEXE 3 : PLAN DE FINANCEMENT DÉTAILLÉ

Le plan de financement est présenté sous forme de deux tableaux :

- *Décomposition des actions par axe et par cofinanceur (tableau 1/2)*
- *Décomposition des axes par cofinanceur (tableau 2/2)*

Au 16/07/2018, les taux de participation hors BOP181 et FPRNM sont calculés selon les règles suivantes :

- *SMIVAL : taux minimum de 20% en tant que maître d'ouvrage (conformément à l'article L 1111-10 du code général des collectivités territoriales)*
- *Départements de l'Ariège et de la Haute-Garonne : répartition 50/50 pour les actions à portée globale, 20/80 pour les actions à portée géographique, 75/25 pour les diagnostics de vulnérabilité*
- *Région Occitanie : contribution conforme aux indications de la Région, action par action*

Pour les actions de portée générale les taux de participation des deux Conseils Départementaux sont supposés égaux (50/50). Pour les actions à portée géographique, les taux retenus tiennent compte de la répartition du bâti vulnérable : 80% en Haute-Garonne et 20% en Ariège. Une exception est faite pour l'action 5.1 de diagnostics individuels de vulnérabilité qui visent à 75% des bâtis des communes de l'Ariège et à 25% des bâtis de Haute-Garonne.

## Annexe financière (tableau 1/2)

ANIMATION et PILOTAGE																
fiche	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût TTC (€)	Maître d'ouvrage	%	P181	%	FPRNM	%	Région Occitanie	%	département 09	%	département 31	%	Échéance
0.1	Animation du PAPI d'intention jusqu'au PAPI complet	SMIVAL	180 000	SMIVAL	60%	72 000	40%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	2021
0.2	AMO pour la concertation et l'appui à l'élaboration d'un PAPI complet	SMIVAL	100 800	SMIVAL	50%	-	0%	50 400	50%	-	0%	-	0%	-	0%	2021
0.3	Mise en œuvre GEMAPI et gouvernance du futur PAPI	SMIVAL	-	SMIVAL	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	2021
	<b>TOTAL</b>		<b>280 800</b>			<b>72 000</b>		<b>50 400</b>								

## ANE 1 : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

fiche	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût TTC (€)	Maître d'ouvrage	%	P181	%	FPRNM	%	Région Occitanie	%	département 09	%	département 31	%	Échéance
1.1	Synthèse des études d'aleas et d'enjeux sur la Lèze	SMIVAL	18 000	SMIVAL	20%	-	0%	9 000	50%	2 700	15%	1 350	8%	1 350	8%	2020
1.2	Elaborer une base de données des enjeux vulnérables	SMIVAL	54 000	SMIVAL	20%	-	0%	27 000	50%	9 720	18%	-	0%	6 480	12%	2020
1.3	Diagnostic des merlons de berge cibles sur les secteurs à enjeux	SMIVAL	72 000	SMIVAL	23%	-	0%	36 000	50%	14 400	20%	-	0%	5 400	8%	2021
1.4	Diagnostic des ponts, ouvrages de décharges (routes, voie ferrée) cibles sur les secteurs à enjeux	SMIVAL	30 000	SMIVAL	23%	-	0%	15 000	50%	6 000	20%	-	0%	2 250	8%	2020
1.5	Outils de sensibilisation (élus, familles, entreprises)	SMIVAL	18 000	SMIVAL	30%	-	0%	9 000	50%	3 600	20%	-	0%	-	0%	2021
1.6	Actualisation du DDRM, aide à l'élaboration des DICRIM et dispositif IAL	Etat	-	Etat	0%	-	0%	-	100%	-	0%	-	0%	-	0%	2021
	<b>TOTAL</b>		<b>192 000</b>					<b>96 000</b>		<b>36 420</b>		<b>1 350</b>		<b>15 480</b>		



AXE 2 : SURVEILLANCE, PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS															
fiche	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût TTC (€)	Maître d'ouvrage	%	P181	%	FPRNM	%	Région Occitania	%	département 09	département 31	%	Échéance
2.1	Etat du déploiement des dispositifs locaux et étude d'outils locaux d'alerte	SMIVAL	18 000	5 400	30%	-	0%	9 000	50%	3 600	20%	-	-	0%	2021
2.2	Stratégie mutualisée d'alerte du bassin et formation des élus à l'utilisation des outils	SMIVAL	12 000	4 200	35%	-	0%	6 000	50%	1 800	15%	-	-	0%	2021
	<b>TOTAL</b>		<b>30 000</b>	<b>9 600</b>		<b>-</b>		<b>15 000</b>		<b>5 400</b>		<b>-</b>	<b>-</b>		

AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE															
fiche	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût TTC (€)	Maître d'ouvrage	%	P181	%	FPRNM	%	Région Occitania	%	département 09	département 31	%	Échéance
3.1	Analyser, actualiser et enregistrer PCS (GASPAR)	SMIVAL	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	2021
3.2	Appropriation des PCS par les particuliers et professionnels (PFMS, PPMS, ...)	SMIVAL	18 000	18 000	100%	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	2021
3.3	Mise en oeuvre d'exercices de gestion de crise	SMIVAL	18 000	18 000	100%	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	2021
	<b>TOTAL</b>		<b>36 000</b>	<b>36 000</b>		<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>		

AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME															
fiche	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût TTC (€)	Maître d'ouvrage	%	P181	%	FPRNM	%	Région Occitania	%	département 09	département 31	%	Échéance
4.1	Programme de révision des PPRi	Etat	-	-	0%	-	0%	-	100%	-	0%	-	-	0%	2021
4.2	Déclinaison du guide DDT31 sur l'application du droit des sols	SMIVAL	-	-	0%	-	0%	-	50%	-	0%	-	-	0%	2021
	<b>TOTAL</b>		<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>		

**AXE 5 : ACTIONS DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS**

fiche	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût TTC (€)	Maître d'ouvrage	%	P181	%	FPRNM	%	Région Occitania	département 09	%	département 31	%	Échéance
5.1	Diagnostiques de vulnérabilité individuels des particuliers et professionnels	SMIVAL	308 400	61 680	20%	-	0%	154 200	50%	46 260	34 695	11%	11 565	4%	2021
5.2	Définition d'une stratégie de mise œuvre opérationnelle et juridique de la réduction de vulnérabilité	SMIVAL	12 000	2 400	20%	-	0%	6 000	50%	1 800	360	3%	1 440	12%	2021
5.3	AMO pour la mise en œuvre des mesures de réduction de vulnérabilité de 11 bâtiments publics	SMIVAL	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-	0%	2021
	<b>TOTAL</b>		<b>320 400</b>	<b>64 080</b>		<b>-</b>		<b>160 200</b>		<b>48 060</b>	<b>35 055</b>		<b>13 005</b>		

**AXES 6 ET 7 : GESTION DES ÉCOULEMENTS ET GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES**

fiche	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	Coût TTC (€)	Maître d'ouvrage	%	P181	%	FPRNM	%	Région Occitania	département 09	%	département 31	%	Échéance
6.1	Ouvrages hydrauliques : études technico-financières et modélisations hydrauliques	SMIVAL	84 000	16 800	20%	-	0%	42 000	50%	12 600	2 520	3%	10 080	12%	2021
6.2	ACB/AMC de scénarios d'aménagement globaux*	SMIVAL	36 000	7 200	20%	-	0%	18 000	50%	5 400	1 080	3%	4 320	12%	2021
	<b>TOTAL</b>		<b>120 000</b>	<b>24 000</b>		<b>-</b>		<b>60 000</b>		<b>18 000</b>	<b>3 600</b>		<b>14 400</b>		

\* sous réserve des résultats de 6.1 et après consultation des partenaires du PAPI

## Annexe financière (tableau 2/2)

AXE	COÛT TTC		SMIVAL	%	PISI	%	EPRNM	%	Région Occitanie	%	département 09	%	département 31	%
	(€)	(€)												
Animation	280 800	158 400	158 400	56%	72 000	26%	50 400	18%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Axe 1	192 000	42 750	42 750	22%	-	0%	96 000	50%	36 420	19,0%	1 350	0,7%	15 480	8,1%
Axe 2	30 000	9 600	9 600	32%	-	0%	15 000	50%	5 400	18,0%	-	0,0%	-	0,0%
Axe 3	36 000	36 000	36 000	100%	-	0%	-	0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Axe 4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Axe 5	320 400	64 080	64 080	20%	-	0%	160 200	50%	48 060	15,0%	35 055	10,9%	13 005	4,1%
Axe 6	120 000	24 000	24 000	20%	-	0%	60 000	50%	18 000	15,0%	3 600	3,0%	14 400	12,0%
Axe 7	(voir axe 6)	(voir axe 6)	(voir axe 6)		(voir axe 6)		(voir axe 6)		(voir axe 6)		(voir axe 6)		(voir axe 6)	
<b>TOTAL</b>	<b>979 200</b>	<b>334 830</b>	<b>334 830</b>	<b>34,2%</b>	<b>72 000</b>	<b>7,4%</b>	<b>381 600</b>	<b>39%</b>	<b>107 880</b>	<b>11,0%</b>	<b>40 005</b>	<b>4,1%</b>	<b>42 885</b>	<b>4,4%</b>

## Annexe 4 : composition du Comité de Pilotage

Nom	Organisme	Adresse	Code postal	Ville	Contact
<b>Madame le Sous-préfet</b>	Sous-préfecture de Muret	10 Allée Niel BP 20212	31605	MURET CEDEX	
<b>Monsieur le Sous-préfet</b>	Sous-préfecture de Saint-Girons	10 avenue René Plaisant BP40109	09201	SAINT GIRONS	
<b>Monsieur le Directeur</b>	DDT de l'Ariège	10 rue de Salenques BP 102	09007	FOIX CEDEX	Jacques BUTEL
<b>Monsieur le Directeur</b>	DDT de la Haute Garonne	Cité administrative - Bât. A 2 bd. Armand Duportal	31074	TOULOUSE CEDEX 9	Sabine BIELSA
<b>Monsieur le Président</b>	Conseil Départemental d'Ariège	Hôtel du Département BP 23	09001	FOIX	Charles PEYRAT
<b>Monsieur le Président</b>	Conseil Départemental de Haute Garonne	1 Boulevard de la Marquette	31090	TOULOUSE CEDEX 9	Nathalie THOMAS
<b>Madame la Présidente</b>	Conseil Régional Occitanie	22 boulevard du Maréchal Juin	31406	TOULOUSE CEDEX 4	Laure ISNARD
<b>Monsieur le Directeur</b>	DREAL Occitanie	Département Prévention des Risques Naturels 520 allée Henri II de Montmorency CS 69007	34064	MONTPELLIER CEDEX 2	Georges HERPIN
<b>Monsieur le Directeur</b>	Agence de l'Eau Adour Garonne Délégation de Toulouse	97 rue Saint-Roch CS 14407	31405	TOULOUSE CEDEX 4	Benoit BOUCHETAL
<b>Monsieur le Directeur</b>	Agence française pour la biodiversité - Direction régionale Occitanie	97 rue Saint-Roch	31400	TOULOUSE	
<b>Monsieur le Président</b>	Chambre d'Agriculture d'Ariège	32 avenue Général de Gaulle	09000	FOIX	
<b>Monsieur le Président</b>	Chambre d'Agriculture de Haute Garonne	6 Allée Brienne BP 7044	31069	TOULOUSE CEDEX 7	
<b>Monsieur le Président</b>	SMIVAL	Hôtel de Ville	31410	SAINT SULPICE SUR LEZE	

## Annexe 5 : composition du Comité Technique

Nom	Organisme	Adresse	Code postal	Ville	Contact
<b>Madame le Sous-préfet</b>	Sous-préfecture de Muret	10 Allée Niel BP 20212	31605	MURET CEDEX	
<b>Monsieur le Sous-préfet</b>	Sous-préfecture de Saint-Girons	10 avenue René Plaisant BP40109	09201	SAINT GIRONS	
<b>Monsieur le Directeur</b>	DDT de l'Ariège	10 rue de Salenques BP 102	09007	FOIX CEDEX	Jacques BUTEL
<b>Monsieur le Directeur</b>	DDT de la Haute Garonne	Cité administrative - Bât. A 2 bd. Armand Duportal	31074	TOULOUSE CEDEX 9	Sabine BIELSA
<b>Monsieur le Président</b>	Conseil Départemental d'Ariège	Hôtel du Département BP 23	09001	FOIX	Charles PEYRAT
<b>Monsieur le Président</b>	Conseil Départemental de Haute Garonne	1 Boulevard de la Marquette	31090	TOULOUSE CEDEX 9	Nathalie THOMAS
<b>Madame la Présidente</b>	Conseil Régional Occitanie	22 boulevard du Maréchal Juin	31406	TOULOUSE CEDEX 4	Laure ISNARD
<b>Monsieur le Directeur</b>	DREAL Occitanie	Département Prévention des Risques Naturels 520 allée Henri II de Montmorency CS 69007	34064	MONTPELLIER CEDEX 2	Georges HERPIN
<b>Monsieur le Directeur</b>	Agence de l'Eau Adour Garonne Délégation de Toulouse	97 rue Saint-Roch CS 14407	31405	TOULOUSE CEDEX 4	Benoit BOUCHETAL
<b>Monsieur le Président</b>	Syndicat Mixte du SCOT Vallée de l'Ariège	78 rue Marie Curie Parc technologique Delta Sud	09340	VERNIOLLE	
<b>Monsieur le Directeur</b>	Service urbanisme Mairie de Labarthe sur Lèze	490 avenue du Lauragais	31860	LABARTHE SUR LEZE	
<b>Monsieur le Président</b>	SMIVAL	Hôtel de Ville	31410	SAINT SULPICE SUR LEZE	